

C.R.A. N° 10 (2012-2013)

5e session de la 9e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPT E RENDU

AVANCÉ

Séance plénière\*

Mercredi 20 février 2013

\*Application de l'art. 152 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement wallon ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Absences motivées</i> .....	1
<i>Ordre du jour – Approbation</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Wesphael.....	1
<i>Communications</i> .....	2
<i>Communication</i> .....	2
<i>Vérification de pouvoirs de M Tanzilli, suppléant en ordre utile de Mme Salvi, démissionnaire</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Bayet, M. Tanzilli.....	3
<i>Documents - Prise en considération</i> .....	3
<i>Documents - Dépôt</i> .....	4
<i>Questions d'actualité</i> .....	4
<i>Question d'actualité de Mme Cremasco à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le Schéma régional de développement commercial »;</i>	
<i>Question d'actualité de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le Schéma régional de développement commercial »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Cremasco, M. Borsus, M. Marcourt Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles,.....	4
<i>Question d'actualité de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le dossier ArcelorMittal »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Noiret, M. Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles,.....	6
<i>Question d'actualité de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la création de certificats blancs »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique...8	
<i>Question d'actualité de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'annonce faite par le Ministre d'offrir 500 kWh par an à chaque ménage wallon à partir de 2014 »;</i>	

*Question d'actualité de M. Borsus à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la décision de principe cachée du Gouvernement wallon concernant la facture énergétique des ménages et la proposition d'une réserve de 2,5 milliards d'euros »*

Orateurs : M. le Président, MM. Fourny, Borsus, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique..... 9

*Question d'actualité de M. Jeholet à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la position de la SOWAER dans le cadre du dossier de l'aérodrome de Spa et les retombées en termes d'emploi »*

Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 12

*Question d'actualité de Mme Moucheron à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les menaces de descente en division 2 pesant sur le club de football de Mons suite au retard des travaux de mise en conformité du stade du Tondreau »*

Orateurs : M. le Président, Mme Moucheron, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 14

*Question d'actualité de M. Disabato à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation de la société du Grand Prix de FI à Francorchamps »*

Orateurs : M. le Président, M. Disabato, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 15

*Question d'actualité de M. Maene à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'utilisation des farines animales en agriculture »*

Orateurs : M. le Président, M. Maene, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 16

*Question d'actualité de M. Borsus à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la grève de ce jeudi 21 février »*

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité..... 17

*Question d'actualité de Mme Zrihen à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'impact de « l'affaire de la viande de cheval » sur l'agriculture wallonne »*

Orateurs : M. le Président, Mme Zrihen, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 18

*Projet de décret modifiant le titre V du Livre V de la deuxième partie du Code wallon de l'action sociale et de la santé - volet décretaal (Doc. 727 (2012-2013) N° 1 à 3)..... 20*

*Discussion générale..... 20*

*Reprise de la séance..... 20*

<i>Projet de décret modifiant le titre V du Livre V de la deuxième partie du Code wallon de l'action sociale et de la santé - volet décretaal (Doc. 727 (2012-2013) N° 1 à 3).....</i>	20
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Gahouchi, MM. Daele, Elsen, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, M. Dodrimont.....	20
<i>Examen du nouvel intitulé et des articles.....</i>	25
<i>Proposition de décret assurant une présence égale et alternée entre les femmes et les hommes sur les listes de candidatures aux élections communales et provinciales organisées en Région wallonne, déposée par M. Disabato, Mme Simonis, MM. Prévot, Borsus, Mmes Meerhaeghe et Salvi (Doc. 652 (2012-2013) N° 1, 1bis à 3)</i>	
<i>Discussion générale</i>	
Orateurs : M. le Président, Mmes Reuter, Simonis, M. Disabato, Mme Goffinet, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	27
<i>Examen des articles.....</i>	30
<i>Proposition de résolution visant à soumettre à l'UNESCO la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité de la Forêt de Soignes et de la hêtraie cathédrale, déposée par Mme Servaes, MM. Prévot, Senesael, Mmes Saenen, Cassart-Mailleux et M. Mouyard (Doc. 696 (2012-2013) N° 1 et 2) .....</i>	31
<i>Discussion générale</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Mouyard, Mmes Fassiaux-Looten, Dethier-Neumann, Servaes, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....	31
<i>Éloge funèbre.....</i>	34
<i>Proposition de décret assurant une présence égale et alternée entre les femmes et les hommes sur les listes de candidatures aux élections communales et provinciales organisées en Région wallonne, déposée par M. Disabato, Mme Simonis, MM. Prévot, Borsus, Mmes Meerhaeghe et Salvi (Doc. 652 (2011-2012) N° 1, 1bis à 3).....</i>	35
<i>Vote nominatif.....</i>	35
<i>Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mouyard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'arrêté nourrissage et l'arrêté élargissant les dates d'ouverture de la chasse » par M. Binon (Doc. 739 (2012-2013) N° 1) et par Mmes Cremasco et Linard (Doc. 740 (2012-2013) N° 1).....</i>	35
<i>Vote nominatif.....</i>	35
<i>Justification d'abstention</i>	
Orateurs : M. le Président, MM. Wahl, Wesphael.....	36
<i>Projets de motion déposés en conclusion du débat sur la sidérurgie liégeoise, par M. Wesphael (Doc. 746 (2012-2013) N° 1) et par Mme Simonis, MM. Disabato, de Lamotte et Mme Defraigne (Doc. 747 (2012-2013) N° 1)</i>	

<i>Votes nominatifs</i> .....	36
<i>Justification d'abstention</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Wahl.....	36
<i>Votes nominatifs</i> .....	36
<i>Justification d'abstention</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Wespahel.....	37
<i>Proposition de résolution visant à soumettre à l'UNESCO la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité de la Forêt de Soignes et de la hêtraie cathédrale, déposée par Mme Servaes, MM. Prévot, Senesael, Mmes Saenen, Cassart-Mailleux et M. Mouyard (Doc. 696 (2012-2013) N° 1 et 2)</i>	
<i>Votes nominatifs</i> .....	37
<i>Projet de décret modifiant le Livre V de la deuxième partie du Code wallon de l'action sociale et de la santé - volet décretaal (Doc. 727 (2012-2013) N° 1 à 3)</i>	
<i>Vote nominatif</i> .....	38
<i>Liste des intervenants</i> .....	39
<i>Abréviations courantes</i> .....	40

## SÉANCE PUBLIQUE

Présidence de M. Dupriez, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 14 heures 37 minutes.

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

### ABSENCES MOTIVÉES

**M. le Président.** - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mmes Bertouille, Gonzalez-Moyano, Houdart, Péciaux et Sonnet et M. Yzerbyt, pour raisons de santé ;
- Mmes Meerhaeghe et Saudoyer et MM. Crucke, Jamar, Senesael et Tachenion, en mission ;
- Mme Defraigne, retenue par d'autres devoirs.

### ORDRE DU JOUR

#### *Approbation*

**M. le Président.** - Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 23.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 60.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

La parole est à M. Wesphael.

**M. Wesphael** (Indépendant). - Monsieur le Président, je me permets d'intervenir sur l'ordre du jour qui a été établi normalement par la Conférence des présidents parce que nous sommes dans une situation particulière.

Aujourd'hui, des questions d'actualité sur l'avenir de la sidérurgie liégeoise, notamment, et aussi deux motions qui sont à l'ordre du jour.

Depuis 15 jours et depuis quelques jours d'ailleurs, un certain nombre d'informations nouvelles nous viennent de l'Europe, mais aussi du monde syndical. Plusieurs mouvements ont lieu et il me semblerait donc normal, vu l'importance et l'enjeu social de ce dossier, que nous puissions aujourd'hui organiser, dans le cadre des questions d'actualité ou au-delà, un mini-débat ouvert aux quatre groupes politiques plus à moi-même, si vous le permettez, sur le dossier sidérurgique dans son ensemble.

Je ne pense en effet pas que nous pouvons nous permettre aujourd'hui de l'aborder, tantôt par une motion qui sera liée à une motion pure et simple, c'est-à-dire sans débat, tantôt par de simples questions d'actualité.

Je propose véritablement que nous puissions accepter l'idée d'un mini-débat maintenant sur ce dossier dans le cadre des questions d'actualité. Il en va vraiment de l'avenir, à très court terme, du maintien ou non, de l'ensemble de la sidérurgie liégeoise, tant le chaud que le froid.

**M. le Président.** - Je prends bonne note de votre suggestion. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que, lorsque plusieurs questions d'actualité sont déposées sur un sujet, le plus fréquemment possible, nous organisons des mini-débats. En l'occurrence et de mémoire, une question a été déposée sur ce sujet. L'autre a été retirée. Si d'autres députés dont vous, en avaient déposées, on aurait pu l'imaginer. Ici, organiser un débat à partir de l'ordre du jour tel qu'il est, alors que la Conférence des présidents ne l'a pas prévu et qu'il n'y a pas de questions d'actualité en nombre pour le faire, ne me paraît conforme ni à notre règlement ni à la manière de procéder d'habitude sur l'organisation de nos travaux.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole au sujet de l'ordre du jour ?

**M. Wesphael** (Indépendant). - Juste une observation, Monsieur le Président. Vous savez que, moi, je n'ai pas le droit, en tout cas cette fois-ci, de déposer des questions d'actualité, sans quoi je l'aurais évidemment fait. D'autre part, nous avons aujourd'hui des textes sur lesquels nous devons voter en fin de journée concernant la sidérurgie liégeoise. Je pensais que, dans ce cadre-là, vu le principe de motion pure et simple, cela méritait un débat, un retour nécessaire devant le parlement. Je respecte votre opinion. Simplement, je pense que c'est une erreur, aujourd'hui, de ne pas réouvrir, ne fût-ce que pendant trente minutes,

un débat sur la sidérurgie liégeoise.

**M. le Président.** - Je pense que nous en resterons là pour aujourd'hui. D'autres débats auront encore lieu et une question d'actualité permettra d'aborder le sujet tout à l'heure.

## COMMUNICATIONS

**M. le Président.** - Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de directive pouvant faire l'objet d'un avis du parlement.

Cinq rapports m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées :

- le rapport d'activité 2011 de la Commission d'avis sur les recours en matière d'urbanisme ;
- le rapport d'activité 2011 de la Commission d'agrément des auteurs de projets (CAAP) visée à l'article 281 du CWATUPE ;
- le rapport 2011 de la Société wallonne des Eaux (SWDE) en vertu de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir quatre notifications d'arrêts :

- la notification de l'arrêt n°6 des rôles 5233, 5235 et 5236 concernant le recours en annulation de l'article 84, 6° et 10°, de la loi du 14 avril 2011 portant des dispositions diverses (modifications de l'article 216bis du Code d'instruction criminelle), introduit par l'ASBL « Ligue des Droits de l'Homme » et le recours en annulation des articles 55 à 57 (modifications en matière de moyens de contrôle de l'administration fiscale) et 84 (modifications de l'article 216bis du Code d'instruction criminelle) de la loi du 14 avril 2011 portant des dispositions diverses, introduits par l'ASBL « Ligue des Contribuables » et autres et par l'ASBL « Idées Fiscales » ;
- la notification de l'arrêt n°7 des rôles 5316, 5329, 5331 et 5332 concernant les recours en annulation totale ou partielle de la loi du 13 août 2011 « modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive afin de conférer des droits, dont celui de consulter un avocat et d'être assisté par lui, à toute personne auditionnée et à toute personne privée de liberté », introduits par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone et l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, par l'ASBL « Ligue des Droits de l'Homme », par l'ASBL « Liga voor Mensenrechten » et par l'« Ordre van Vlaamse balies » et Edgar Boydens ;
- la notification de l'arrêt n°8 du rôle 5291 concernant la question préjudicielle relative à l'article 47bis, § 6, du Code d'instruction criminelle, tel que cet article a été modifié par

l'article 2, 2°, de la loi du 13 août 2011 « modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive afin de conférer des droits, dont celui de consulter un avocat et d'être assisté par lui, à toute personne auditionnée et à toute personne privée de liberté », posée par la Cour d'appel de Liège ;

- la notification de l'arrêt n°10 des rôles 5304, 5305, 5306, 5307, 5310 et 5311 concernant les recours en annulation totale ou partielle de la loi du 6 juillet 2011 interdisant la publicité et réglementant l'information relatives aux actes d'esthétique médicale, introduits par la SPRL « Toyal Beauty Clinic », Lucas Vrambout et autres, l'ASBL « Belgian Society for Private Clinics » et autres, Malte Villnow et autres, le Gouvernement flamand et Jozef Hoeyberghs – Incident ;

Le Conseil économique et social de Wallonie m'a fait parvenir deux avis. Ils ont été envoyés aux commissions concernées :

- l'avis A. 1102 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) relatif aux accords de branche de deuxième génération et à la phase de transition entre les accords de première et deuxième génération ;
- l'avis A. 1104 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 17 juillet 2003 portant constitution d'un Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (I.F.A.P.M.E.).

Les listes reprenant les rapports d'activités, les notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle et les avis du Conseil économique et social de Wallonie ont été déposées sur vos bancs.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

Mme Simonis, Présidente du groupe socialiste, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein de la Commission des poursuites : M. Eerdekens devient membre en remplacement de Mme Targnion.

## COMMUNICATION

**M. le Président.** - Par lettre du 31 janvier 2013, le Procureur général près la Cour d'appel de Liège, en application de l'article 125 de la Constitution et des articles 9 et suivants de la loi spéciale du 25 juin 1998 réglant la responsabilité pénale des membres des gouvernements de communauté et de région, a communiqué un dossier afin de permettre au parlement d'éventuellement autoriser le règlement de la procédure à charge de M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon au moment de la perpétration des faits suspectés, lesquels faits

auraient été commis dans l'exercice de ses fonctions.

Par lettre du 7 février 2013, le Procureur général près la Cour d'appel de Liège, en application de l'article 59 de la Constitution, a communiqué un dossier afin de permettre au parlement d'éventuellement autoriser la levée de l'immunité parlementaire de notre collègue Christophe Collignon.

Ces dossiers ont été envoyés à la Commission des poursuites.

### VÉRIFICATION DE POUVOIRS DE M TANZILLI, SUPPLÉANT EN ORDRE UTILE DE MME SALVI, DÉMISSIONNAIRE

**M. le Président.** - Mme Salvi m'a fait part de sa démission en tant que membre du Parlement wallon avec effet au 31 janvier 2013.

L'ordre du jour appelle la vérification complémentaire de pouvoirs de M. Antoine Tanzilli suppléant en ordre utile de Mme Salvi, élue sur la liste n° 3 de la circonscription de Charleroi, démissionnaire.

Conformément à l'article 7 du règlement, la parole est à M. Bayet, Rapporteur, pour donner lecture du rapport des travaux de la Commission de vérification des pouvoirs.

La parole est à M. Bayet, Rapporteur.

**M. Bayet** (Rapporteur). - Mesdames, Messieurs, chers collègues, Mme Véronique Salvi, élue sur la liste n° 3 de l'excellente circonscription de Charleroi ...

*(Rires)*

... ayant remis sa démission avec effet au 31 janvier 2013 au soir, il appartenait à votre commission, composée de Mme Barzin, de MM. Desgain, Dupriez et moi-même, en application de l'article 3bis de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et de l'article 7 du règlement de procéder à la vérification des pouvoirs de M. Antoine Tanzilli, suppléant en ordre utile sur la liste n°3 de l'excellente circonscription de Charleroi appelé à succéder à Mme Salvi.

M. Tanzilli avait été proclamé premier suppléant par l'assemblée le 16 juillet 2009 et après vérification complémentaire, la commission ayant constaté que l' élu a justifié les conditions d'éligibilité exigées par l'article 24bis de la loi spéciale du 8 août 1980, estime qu'il y a lieu de valider les pouvoirs de M. Tanzilli en qualité de membre effectif du Parlement wallon.

Le présent rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**M. le Président.** - Je propose à l'assemblée

d'adopter les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs.

*(Assentiment)*

En conséquence, je proclame M. Tanzilli, membre effectif du Parlement wallon et l'invite à prêter le serment prévu par l'article 31bis de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

Monsieur Tanzilli, je vous invite à prêter serment.

**M. Tanzilli** (cdH). - « Je jure d'observer la Constitution ».

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Monsieur Tanzilli, je vous souhaite la bienvenue dans notre assemblée. Je nous souhaite par ailleurs, collectivement, un excellent travail au service de notre région.

### DOCUMENTS

*Prise en considération*

**M. le Président.** - L'ordre du jour, en application de l'article 119 du règlement, appelle le Parlement wallon à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de résolution visant à prendre des mesures concrètes et immédiates en vue d'alléger les difficultés de trésorerie des producteurs laitiers, déposée par Mmes Cassart-Mailleux, de Coster-Bauchau, MM. Dodrimont, Jeholet, Borsus et Binon (Doc. 748 (2012-2013) N° 1) ;

- la proposition de résolution demandant l'instauration au niveau européen de droits sociaux et environnementaux dans le Code des douanes communautaire, déposée par MM. Hazée, Disabato, Mmes Cremasco, Meerhaeghe, M. Noiret et Mme Dethier-Neumann (Doc. 749 (2012-2013) N° 1) ;

- la proposition de résolution relative à l'introduction du cologement dans le logement social, déposée par M. Crucke (Doc. 752 (2012-2013) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. La proposition n° 748 sera envoyée à la Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine, la proposition n° 749 à la Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales et la

proposition n° 752 à la Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique.

## DOCUMENTS

### *Dépôt*

**M. le Président.** - La liste des projets de décret adressés au Parlement wallon par le Gouvernement wallon et des rapports de commission a été distribuée sur vos bancs. Son contenu sera reproduit in extenso dans le compte rendu.

- le projet de décret interprétatif des articles 35, § 1er, alinéa 2, 40, § 7, alinéa 3, 93, § 1er, alinéa 2, et 95, § 7, alinéa 3, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, modifiés par le décret-programme du 3 février 2005, de relance économique et de simplification administrative (Doc. 750 (2012-2013) N° 1) ; il a été imprimé, distribué et envoyé à la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité ;

- le projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé pour ce qui concerne les services « Espaces-Rencontres » (Doc. 751 (2012-2013) N° 1) ; il a été imprimé, distribué et envoyé à la Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances ;

- les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (S.A.A.C.E.) ;

- l'Avis A.1067 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) sur les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (S.A.A.C.E.)

- l'Audition de : Mme Jumel, Directrice de Créa-Job ASBL et représentante des S.A.A.C.E. à la Commission des opérateurs du Forem ; Mme Galloy, Directrice de Azimut ASBL et co-Présidente de la Fédération des coopératives d'activités belges (CoopAc) ; M. Clarinval, Directeur des opérations de l'Agence de stimulation économique (A.S.E.)

- le rapport présenté au nom de la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports par M. Noiret sera imprimé et distribué sous le document n° 754 (2012-2013) N° 1.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**M. le Président.** - Conformément à l'article 61 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME CREMASCO À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL »

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BORSUS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Cremasco à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le Schéma régional de développement commercial » et la question d'actualité de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le Schéma régional de développement commercial ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco (Ecolo).** - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre Marcourt, chers collègues, ma question fait suite notamment à l'étude de la MCV, qui a été bien publiée ces derniers jours et qui a été déclinée au niveau régional. Elle met en évidence, j'ai envie de dire, malheureusement, comme chaque année – mais chaque année, cela s'empire un peu plus, en tout cas dans le constat – la fragilisation de notre structure commerciale, je m'explique. Le taux de cellules vides augmente, mais la MCV, et notamment son porte-parole, met en évidence que les centres commerciaux commencent également à être fragilisés.

On a donc une structure commerciale en Wallonie qui se fragilise. En parallèle, on attend, depuis l'histoire Cita Verde, le schéma régional de développement du commerce. J'ai moi-même eu l'occasion de vous interroger plusieurs fois à ce propos. Mes questions sont donc essentiellement concentrées en deux volets.

Premièrement, quelle est la vision de ce schéma régional de développement du commerce pour ne pas, justement, fragiliser davantage la structure commerciale existante ? Quelles sont les grandes options par rapport à cela ? Je dois dire que l'article de *L'Écho* d'aujourd'hui ne m'a pas rassurée par rapport à cela. Je n'y ai en tout cas pas trouvé de réponse par rapport à cette fragilisation des petites infrastructures dans les centres-ville, mais aussi des nouveaux centres commerciaux qui commencent à devenir des friches. Le défi est important et l'échéance urgente.

Le deuxième volet de ma question est de savoir

quand nous disposerons de ce schéma régional de développement du commerce sur les bancs du parlement. Monsieur le Ministre de l'Économie, d'avance merci.

**M. le Président.** - La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus (MR).** - Merci, Monsieur le Président. Effectivement, à la lecture de la réponse apportée à une question de notre collègue Jeholet, Monsieur le Ministre, vous précisez l'état d'avancement de vos travaux en ce qui concerne ce schéma directeur et les différentes modalités de celui-ci. Le journaliste analysait également que, je le cite : « Rien n'est simple une fois encore dans l'Olivier ». Il y analysait le renvoi mutuel entre les compétences de votre collègue, M. le Ministre Henry, et vous-même, relevant le cheminement décisionnel de ce dossier extrêmement important.

On le sait, il en va de l'avenir de l'organisation, notamment d'un certain nombre d'activités commerciales, de centres urbains, du déploiement d'une activité économique, de beaucoup d'emplois. C'est un dossier extrêmement important. Nous savons cependant que ce dossier semble avancer à très grande peine puisqu'il y a près de trois ans que le dossier a été annoncé, réannoncé, sans qu'une première version, ou même une première version de celui-ci, n'ait été adoptée, que ce soit dans un organe gouvernemental ou bien encore soumis au parlement.

Dès lors, Monsieur le Ministre de l'Économie, mes questions sont relativement simples : quelles sont les grandes orientations de votre schéma ? Vous les avez esquissées à la faveur de la réponse que je mentionnais il y a quelques minutes.

Sur quelle orientation y a-t-il accord politique avec votre collègue en charge de l'autre volet, à savoir plutôt le regard aménagement du territoire ? Sur quel volet y a-t-il différence d'appréciation, voire confrontation par rapport à ce projet ?

Dernier élément de mon questionnement : pour un dossier aussi urgent, au moment où la Wallonie doit mobiliser tous ses efforts pour se redéployer, quand ce dossier va-t-il pouvoir nous être soumis ?

Je sais qu'avec beaucoup de franchise, vous allez aussi vous engager sur un agenda. Je pense que le dossier le mérite et je vous remercie de votre empressement à nous répondre.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Marcourt pour sa réponse.

**M. Marcourt,** Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Ce dossier est extrêmement important et, pour vous faire une confiance qui restera entre nous, M. Calonger est actuellement au cabinet pour challenger, comme on

dit aujourd'hui, son point de vue avec mes collaborateurs.

Rappelons simplement que la réforme des permis économiques fait partie du premier paquet des réformes institutionnelles, premier paquet qui date de la législature, non pas actuelle, mais précédente, et que nous vivons toujours sous l'empire d'une loi – mauvaise – portée par l'actuelle Ministre de l'Agriculture et des Classes moyennes, au niveau fédéral.

Cette loi libérale, au sens premier du terme, fait en sorte que la Wallonie n'a pas tous les atouts pour prendre en mesure une planification économique des choses. Oui, il y a une inquiétude sur le nombre de centres commerciaux et Mme Cremasco a raison. Oui, il y a urgence sur une décision à prendre et M. Borsus a raison. Mais je voudrais simplement dire : régionalisons cette loi. Cela nous permettra enfin de mettre en œuvre les instruments au niveau économique, indépendamment des instruments au niveau de l'aménagement du territoire, pour permettre une meilleure planification des centres commerciaux.

Je ne trahis pas la confiance de mon collègue, en disant que, la semaine prochaine, nous entendons mettre, j'espère, la dernière main à ce projet au niveau wallon, en sachant que nous dépendons du Fédéral, et là, je fais un appel à M. Borsus et à Mme Cremasco au Fédéral pour qu'ils apportent tous les deux leur soutien aux réformes institutionnelles pour faire en sorte que cela nous arrive le plus vite possible.

En ce qui concerne le point plus particulier de M. Calonger – et je tiens à dire que la pertinence de son avis ne doit pas être mise en cause – il faut vraiment être très attentif à nos centres commerciaux. Nous vivons une saturation, mais je dirais que l'explosion des projets, ce n'est pas nous qui l'avons générée. En effet, c'est la législation fédérale qui a confié aux communes le soin de porter les choses. Ce n'est pas notre point de vue.

J'espère simplement que, dans un bref délai, nous aurons un projet prêt. Je dirais qu'au moins, sur ce dossier, le gouvernement aura anticipé la future compétence qui lui sera donnée au niveau fédéral. Mais j'espère que nous aurons aussi, avec les communes, fait en sorte d'avoir vraiment, aujourd'hui, un cadastre, que ce soit pour le commerce de détail, que ce soit pour ce qu'on appelle des magasins d'équipement ou que ce soit pour d'autres commerces ; un véritable cadastre qui montre là où il est possible de faire du commerce et là où cela engendrerait une destruction de valeur.

Parallèlement à cela, regardons aussi le fait du *revamping* des centres commerciaux. Je pense que c'est un élément important. Mais il est vrai, et je pense que M. Calonger – et je ne serai pas plus long – s'en est beaucoup inspiré, c'est qu'aux États-Unis, aujourd'hui, on parle de restructuration de friches commerciales comme on parle de friches industrielles. Ce que nous

souhaitons au niveau du gouvernement – et je pense que Philippe Henry, qui est ici présent avec moi, pense la même chose – c'est que nous devons éviter la construction d'éléments qui, demain, pourraient devenir des friches, en ayant – et pour moi, c'est extrêmement important – une attention toute particulière sur les centres des villes et des villages, parce que je pense que cela reste des noyaux extrêmement importants en termes de développement économique.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, une fois n'est pas coutume, vous avez, dans votre intervention, répondu à plusieurs de mes interrogations, et non seulement répondu avec un écho que j'attendais depuis, je dois dire, de nombreux mois, voire des années.

Pour la saturation, vous dites très clairement qu'il y a saturation de centres commerciaux. Il faut faire quelque chose – et je lis entre les lignes – pour ne pas fragiliser davantage la structure commerciale existante puisque, en tant que ministre de l'économie, il vous tient à cœur évidemment de laisser s'épanouir la structure commerciale existante et qu'elle soit effectivement renforcée dans ce qu'elle est. Il ne serait pas temps que tous ces petits commerces fassent faillite.

Deuxièmement, vous dites qu'il y a urgence, vraiment, et qu'il faut faire quelque chose, notamment par rapport à ces friches commerciales. Je pense que M. Calonger a raison de dire que l'échéance est là et que ces nouvelles friches commerciales, après les friches industrielles, seront devant nous dans un futur proche.

**M. le Président.** - Merci, Madame Cremasco. La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus** (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments d'information. Vous avez critiqué le texte fédéral adopté, si je ne m'abuse, par un gouvernement, une majorité, et cætera. Je pense que même les ministres fédéraux n'ont pas la possibilité de voter une loi seuls.

Deuxième élément, cette loi, qui peut susciter des questions ou nécessiter des adaptations, a quant à elle le mérite d'exister, à l'inverse de l'accord politique au sein du Gouvernement wallon. J'ai vu M. le Ministre Henry applaudir au traitement de ce dossier. J'imagine donc que l'épure finalisée, même après trois ans, va bientôt nous être soumise.

C'est une matière extrêmement importante. Je pense que vous avez collectivement un devoir tout particulier en la matière. C'était le sens des questions combinées de ma collègue Mme Cremasco et de moi-même. Nous attendons de voir le texte pour pouvoir, ensuite, en apprécier le contenu.

## **QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. NOIRET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE DOSSIER ARCELORMITTAL »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le dossier ArcelorMittal ».

La question d'actualité de M. Onkelinx à M. Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'annonce d'ArcelorMittal de ne pas fermer d'usines en Europe d'ici juin lors d'une rencontre avec le Commissaire européen Tajani » a été retirée par son auteur.

**M. Noiret** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous. Chers collègues, je sens un poids encore un peu plus particulier à entendre ce que je viens d'entendre.

Monsieur le Ministre, quel ne fut pas mon étonnement, hier, d'entendre, sur *La Première*, M. Tajani. Je dois dire que si cela n'était pas et ne faisait pas écho de manière aussi forte à des éléments qui sont aussi dramatiques, non seulement pour nos travailleurs mais pour l'économie de notre région, on pourrait en rire.

M. Tajani nous a dit que tout va bien, que M. Mittal s'est engagé non seulement à ne plus fermer d'usine et de sites avant le mois de juin, mais qu'en plus, il a confirmé les investissements extrêmement importants. Le problème, c'est qu'on n'apprend rien et que, quand on lit, hier soir, entre les lignes, et aujourd'hui clairement dans les lignes de la presse, tout cela n'est jamais qu'un engagement déjà pris ; un engagement qui ne concerne pas les décisions données, mais non encore mises en œuvre puisque nous n'en sommes évidemment qu'au début de la procédure Renault et qu'on ne peut pas considérer aujourd'hui que la fermeture des sites en question est déjà effective, les procédures n'étant pas terminées.

Donc on est là, vraiment, face à une forme d'hypocrisie ou de naïveté. Je voudrais avoir un éclaircissement et votre avis là-dessus, Monsieur le Ministre.

Je vous interroge sur deux éléments qui me paraissent complémentaires à ceci. Premier élément : sur quoi portent ces investissements ? On nous dit 140 à 138 millions d'euros qu'on nous avait annoncés. On peut arrondir, pourquoi pas, mais quels sont les effets de ces investissements ? Concernent-ils bien les cinq usines

qui restent, du moins, dans le projet ? Sur quoi portent-ils, quels sont les effets en matière d'emploi ? C'est quand même extraordinaire parce que, par ailleurs, on comprend qu'on a un plan acier qui est en train de se discuter, qui est en train de s'élaborer. Il semble qu'avant même que ce plan ne soit terminé, on ait déjà un certain nombre de conclusions, d'engagements, de décisions qui se confirmeraient.

On nage vraiment. Il est extrêmement inquiétant qu'un commissaire européen – et j'ai bien conscience que nous ne sommes pas ici devant le Parlement européen – agisse dans un dossier aussi important avec autant de légèreté.

Dernier élément et dernière question sur laquelle je voulais vous interroger : il apparaît dans la presse aujourd'hui qu'un certain nombre de visites ont lieu sur les sites dont la fermeture a été prévue pour pouvoir transférer des instruments. Qu'en est-il, Monsieur le Ministre ? S'agit-il des sites simplement du chaud ou d'autres ? Quels sont les effets que ces visites et ces menaces peuvent avoir sur l'enjeu que nous menons, que vous menez, avec le gouvernement sur la recherche d'un repreneur ? Ne met-t-on pas là en danger la piste qui a été privilégiée pour pouvoir sortir par le haut et le plus haut possible de ce drame à la fois industriel, économique et humain ?

**M. le Président.** - Merci, Monsieur Noiret.

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Je vais donc répondre aux deux questions de MM. Noiret et Onkelinx puisque je suis sûr que M. Onkelinx aurait largement, voire avec encore plus d'enthousiasme et de fougue, posé la même question.

Je voudrais remercier M. Tajani. La presse est devant nous, aujourd'hui. Depuis plusieurs années et sous présidence belge, nous avons lancé la réindustrialisation de l'Europe. Le commissaire Tajani a vraiment été à l'écoute de cette question fondamentale pour nous tous qu'est la réindustrialisation de l'Europe.

Deuxièmement, comme vous le savez, avec la crise de l'automobile, on a lancé en Europe CARS 2020, un plan pour l'automobile et, avec quelques États membres, nous avons – puisque j'ai occupé le siège de la Belgique à cet égard – soutenu un plan acier. Dans le courant de l'année 2012, une task force dite de haut niveau a été mise en place et une table ronde a eu lieu la semaine dernière.

À cette occasion, M. le Vice-président Tajani a demandé à ArcelorMittal de suspendre toute exécution de ces plans de restructuration.

J'ai par ailleurs demandé – et je dirais que les États membres ont salué cette initiative que j'ai prise –

d'inscrire hier au Conseil des Ministres européens de la filière industrie, la problématique de l'acier, en indiquant que l'acier est un problème qui dépasse la Belgique. En marge de ce conseil, le Vice-président Tajani a rencontré M. Lakshmi Mittal et M. Robrecht Himpe, notamment avec d'autres collaborateurs, pour aborder cette question.

D'abord, je veux saluer l'Europe et ce qu'elle a fait. Deuxièmement, je veux dire à quel point je pense que le groupe Mittal n'a pas encore tout à fait mesuré l'importance de cette demande de l'Europe et il est vrai que j'ai entendu trois choses intéressantes. La première, c'est le volet social où, manifestement, il y a enfin un début d'attention pour les travailleurs. La deuxième, ce sont les 138 millions d'euros qui sont confirmés sans qu'on ne sache à quoi ils vont servir parce qu'il n'y a plus aujourd'hui de corrélation – et j'espère que M. le Président me laissera quelques instants de plus – entre ces 138 millions d'euros et la non-fermeture de l'outil. La troisième, c'est de faire un centre d'excellence à Liège consacré à l'automobile, l'emballage et les aciers spéciaux.

Ces trois éléments sont positifs, mais ils sont aujourd'hui totalement insuffisants, dans la mesure où ils ne reposent pas sur un plan industriel qui nous permettra, demain, de dire combien de lignes doivent être maintenues pour arriver à ce que, de manière pérenne, on donne de l'emploi à nos concitoyens, qu'on assure le centre de recherches, mais que, surtout, on fasse en sorte que ce ne soit pas de la poudre aux yeux.

**M. le Président.** - Il faut conclure, Monsieur le Ministre.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - C'est le combat que j'entends continuer à mener et vous me permettez, Monsieur le Président, vous me faites venir quasiment tous les 15 jours pour parler de ce dossier ...

**M. le Président.** - Vous remarquez ma tolérance, mais faites la conclusion.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Merci, mais je voudrais terminer en une phrase et le temps que nous perdrons, autant me le consacrer. Je pense qu'il faut faire en sorte que, tous ensemble, tous les partis présents dans cette assemblée, nous soyons derrière les travailleurs pour faire plier un groupe dont la décision est profondément injuste. Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Noiret.

**M. Noiret** (Ecolo). - Je vais commencer ma réplique avec ce par quoi M. le Ministre a terminé.

Effectivement, l'enjeu, là aussi, ce sont les travailleurs. Mais que demandent les travailleurs ? Du travail ! Et donc, à partir du moment où on nous dit qu'il y a – et c'est bien l'objet de ma question – l'élaboration d'un plan acier. Nous l'avons saluée et je tiens encore à le dire ici. Je crois qu'il faut souligner les efforts de M. le Ministre. Quand il en a eu la possibilité, il a mis cette question à l'ordre du jour de l'agenda européen. Nous saluons donc évidemment l'élaboration d'un plan acier et, en fonction de ce plan acier, une demande de M. Tajani vers le groupe Mittal de suspendre qui est opposée à un refus. Suite à ce refus, M. Tajani continue à se réjouir. C'est là que je m'inquiète, c'est sur la cohérence du propos et, surtout, à un moment, plusieurs mois avant que ce plan acier ne soit élaboré, où des conclusions semblent être déjà tirées, alors qu'on n'est qu'au début de l'étude.

Et donc cet élément-là, je crois, mérite d'être souligné.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur Noiret.

**M. Noiret** (Ecolo). - Ceci n'empêche pas évidemment de remercier M. le Ministre pour ses efforts.

#### **QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. STOFFELS À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LA CRÉATION DE CERTIFICATS BLANCS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la création de certificats blancs ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

**M. Stoffels** (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'encre n'est pas encore sèche. On vient d'avoir une semaine un petit peu particulière, pour avoir discuté sur la tarification progressive des 500 kW par heure gratuits et aussi sur la problématique des certificats verts. Vous aurez noté que, lundi, j'ai développé en commission une position relativement différenciée, ne fermant pas la porte par rapport à l'idée, mais demandant à ce qu'elle soit correctement balisée et que les deux chantiers de certificats verts et celui de la tarification progressive soient couplés.

La discussion n'a pas encore trouvé une solution que nous voilà déjà confrontés à un nouveau défi, celui des certificats blancs. Je suis parfaitement d'accord pour dire qu'il va falloir mener une politique qui vise à réduire la consommation énergétique. C'est d'ailleurs inscrit depuis un certain temps dans la DPR. Ce sont des engagements que nous avons pris en tant que Région wallonne à l'égard d'une série d'instances différentes.

À cet égard, je vous ai interrogé à plusieurs reprises pour connaître le bilan, savoir quel est le résultat de la politique menée en la matière sur base des primes, menée sur base des prêts que la région accorde. J'avais calculé qu'au rythme des aides qui sont accordées actuellement, il nous faudrait plus ou moins une quarantaine d'années pour arriver à l'objectif.

Je comprends donc que le gouvernement est à la recherche de nouveaux moyens financiers. La question qui se pose est de savoir qui va les payer.

Je comprends donc la position que M. le Ministre a évoquée dans la presse, en développant le concept de certificats blancs qui seraient à acquérir par le fournisseur, faute de quoi, il s'expose à une amende de l'ordre de 25 euros. C'est le fournisseur qui doit travailler comme entrepreneur et investir, mais j'imagine que le fournisseur va faire pareil que le fournisseur d'électricité, qu'il s'agisse du fournisseur de mazout, du fournisseur de gaz, du fournisseur d'électricité, et que l'investissement qui sera réalisé par le fournisseur va être relayé sur la facture du client final. La question est évidemment intéressante de savoir que l'on commencerait par les ménages à revenus précaires. C'est intéressant en termes de balises sociales. C'est là que je souhaiterais évidemment qu'une telle mesure commence.

La question est de savoir si le gouvernement s'est penché de façon sérieuse et approfondie sur le mécanisme de financement pour éviter que le mazout qui est déjà cher va encore grimper pour ce qui concerne son prix. Idem pour le gaz. Idem pour l'électricité.

Vous comprendrez que je ne ferme pas la porte par rapport à l'idée du certificat vert, mais que je m'interroge profondément par rapport aux mécanismes de financement.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Comme les questions ne sont pas jointes, je propose que le volet certificat vert de la question de M. Stoffels soit traitée dans les questions ultérieures pour ne pas faire deux fois les mêmes réponses alors qu'on n'avait pas encore eu les questions. Je vous informe alors ici, en séance du Parlement wallon, des décisions que le Comité ministériel restreint a prises ce matin sur le volet des certificats verts et de la tarification progressive. Cela sera pour tout à l'heure.

Pour ce qui concerne alors les certificats blancs, le Comité ministériel restreint a eu une séance de travail, Monsieur Stoffels, il y a maintenant quinze jours, c'était la semaine juste avant les congés de Carnaval. Nous avons auditionné sur la directive européenne qui nous impose effectivement de faire, en fonction des lectures qu'on a de cette directive, entre 31 % et 42 % de gains

en efficacité d'énergie entre aujourd'hui et 2020.

Comment faire ? Différents scénarios sont sur la table. Le mécanisme des certificats blancs est utilisé dans d'autres pays. Différentes propositions peuvent être imaginées, notamment le fait de se joindre à ce dispositif qui existe. Ce n'est pas la seule proposition, puisque la lecture juridique qui a été faite, justement par le cabinet devant le Comité ministériel restreint, nous invite à creuser aussi d'autres pistes complémentaires, alternatives à la question qui a été abordée aussi de savoir quelle est la part qui relève de la région et quelle est la part qui relève du Fédéral, puisque cette imposition, liée à la directive, vient peser sur l'ensemble de la Belgique et de ses entités.

Voilà pour ce qui concerne l'état du travail au niveau du gouvernement sur ce volet-là. Il y a eu deux heures d'auditions et de questions-réponses avec le cabinet d'avocats pour bien traduire les conséquences possibles de cette directive, et plus particulièrement de la directive 7 de cette directive efficacité énergétique. Vous avez relevé cela à juste titre, atteindre des objectifs de 31 ou 42 % d'efficacité énergétique d'ici 2020, c'est évidemment renforcer encore ce que nous avons déjà lancé comme politique, notamment via les primes énergie, notamment via l'écopack qu'on a doublé budgétairement cette année-ci. Le reste du travail doit maintenant se poursuivre en intercabinets, puis au gouvernement sur ce volet-là, mais en sachant qu'il y a encore le volet certificats verts et la tarification progressive sur laquelle je reviendrai après et qui sera traitée prioritairement par le gouvernement.

Voilà, Monsieur le Président, les éléments d'information sur l'état des travaux en matière de certificats blancs dans le cadre de votre question.

**M. le Président.** - La parole est à M. Stoffels.

**M. Stoffels (PS).** - J'ai bien entendu la réponse de M. le Ministre qui est basée sur une première constatation, sur un premier travail qui a été réalisé en gouvernement, me dit-il, et qui fera l'objet de séances ultérieures du gouvernement pour trouver un accord sur un mécanisme qui permet d'augmenter le nombre ou la quantité de moyens dont on disposera pour mener à bien une politique en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, comme nous nous sommes engagés sur ce sujet à l'égard des instances européennes, par exemple.

D'un autre côté, je pense que le mécanisme du certificat blanc, si jamais il contribue à faire grimper les prix de l'électricité, du gaz ou du mazout, ne doit pas être pris de façon isolée, vu que le coût de vie des ménages augmente dans un certain nombre de domaines. L'addition de cet ensemble d'augmentations fait, pour certains ménages, une fameuse latte dont il faudra tenir compte. C'est sur cela que j'attire votre attention en particulier.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. FOURNY À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « L'ANNONCE FAITE PAR LE MINISTRE D'OFFRIR 500 KWH PAR AN À CHAQUE MÉNAGE WALLON À PARTIR DE 2014 »**

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BORSUS À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LA DÉCISION DE PRINCIPÉ CACHÉE DU GOUVERNEMENT WALLON CONCERNANT LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES ET LA PROPOSITION D'UNE RÉSERVE DE 2,5 MILLIARDS D'EUROS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique :

- de M. Fourny, sur « l'annonce faite par le Ministre d'offrir 500 kWh par an à chaque ménage wallon à partir de 2014 » ;
- de M. Borsus, sur « la décision de principe cachée du Gouvernement wallon concernant la facture énergétique des ménages et la proposition d'une réserve de 2,5 milliards d'euros ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

**M. Fourny (cdH).** - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est vrai que vous avez eu l'occasion, durant ce week-end, d'agiter un petit peu le lanterneau politique, mais aussi le lanterneau de la population par rapport à la proposition que vous avez formulée d'offrir 500 kW d'électricité dès 2014 à une série de ménages, les moins consommateurs d'énergie. C'est une proposition toute personnelle que vous défendez, mais qui, à en croire ou à en lire les réactions des uns et des autres, suscite pas mal de polémiques, et j'en suis. Je considère effectivement que cette proposition crée des discriminations entre des situations tout à fait particulières où un célibataire par rapport à une famille nombreuse se verrait privilégié par rapport à votre offre, à cette famille nombreuse qui devrait souffrir des consommations plus accrues d'électricité, de savoir aussi que le plus grand nombre de personnes qui pourront bénéficier de cette mesure seront rétribuées d'une manière significative par le plus petit nombre puisque le prorata se situe entre 69 % de ménages pouvant bénéficier de la mesure que vous proposez, le solde étant payé par les autres 31 %.

Ceci étant, cette proposition pose évidemment le problème de la gestion des certificats verts et du coût que cela comporte. On en arrive à la question du moment, la question de l'avenir, une question importante

qui consiste à savoir comment on va gérer la problématique du volume des certificats verts, les 3 500 000 certificats verts qui sont là, la dette de 2,5 milliards qu'il faudra apurer à l'avenir, dette à laquelle nous ne pourrions évidemment échapper, mais aussi de savoir quels seront les moyens pour pouvoir y pallier, pour pouvoir la résoudre. Là, c'est la véritable question qui appelle une réponse tant attendue.

Là, je regrette, Monsieur le Ministre, aujourd'hui que nous n'ayons pas une réponse claire et que cette réponse n'ait pas été concertée par le gouvernement, que ce problème soit ainsi sur la place publique en suite de votre sortie toute personnelle sur la question de l'offre que vous vouliez faire à la population, de cette possibilité de pouvoir bénéficier de 500 kilowatts.

Allons droit au but, je souhaiterais maintenant que l'on m'apporte des réponses aux questions qui sont posées. J'entends dans vos propos, je lis dans les propos que vous avez déclarés, qu'une des pistes que vous proposez est le stockage d'une partie des certificats verts. Monsieur le Ministre, j'aimerais que vous puissiez nous répondre aujourd'hui à cette tribune à la question de savoir comment on va payer ce stockage car ce stockage va avoir un effet induit qui fera que, le jour où il faudra vendre ces certificats, on les vendra à un prix nettement supérieur au prix actuel tel que fixé. Qui va payer ? Quel est le pigeon qui devra payer cette dette stockée qu'en définitif, vous ne voulez pas assumer maintenant. Il faudrait quand même le savoir. Deux, on parle des pistes ...

**M. le Président.** - Merci, Monsieur Fourny.

**M. Fourny** (cdH). - Monsieur le président, je termine,

**M. le Président.** - Oui, une phrase.

**M. Fourny** (cdH). - On parle de piste qui est celle qui est de revoir le système tel que mis en place au niveau de son antériorité. Je tiens à vous dire que je ne souhaite pas qu'on puisse revoir les conditions dans lesquelles les certificats ont été octroyés. Les lois, les contrats qui ont été signés lient les parties et donc, j'aimerais connaître les pistes au travers desquelles il est possible de revoir cette situation.

**M. le Président.** - Merci, M. le Député. Nous allons entendre M. Borsus pour sa question relative à la facture énergétique des ménages et la proposition d'une réserve de 2,5 milliard d'euros. Vous avez la parole M. le Député.

**M. Borsus** (MR). - Merci, Monsieur le Président. Soyons clairs : y-a-t-il encore quelqu'un qui, dans cette salle, a une idée de la politique énergétique du Gouvernement wallon ? Quel bazar ! En quelques jours, en aussi peu de temps vous avez réussi, Monsieur le Ministre, à faire en sorte que plus personne n'y voit clair, qu'il n'y ait plus de ligne directrice, que l'ensemble

des experts, des observateurs – sauf quelques proches Ecolo – et des familles politiques, vous qualifie, dans votre action politique bien sûr d'un panel de qualificatifs que je n'avais jamais entendu, même dans la vie de cet Olivier où nous avons déjà entendu tellement de choses.

Monsieur le Ministre, lorsqu'on est en charge d'un département aussi important, on attend de vous sérieux, construction, concertation. Dois-je vous rappeler que la tentation de la communication ne fait pas la pertinence de l'action politique ? Dans une matière aussi capitale pour les citoyens qui touche, M. Stoffels et M. Fourny l'ont bien rappelé, à la qualité de vie, au niveau de vie, au quotidien des gens, plus que jamais vous avez un devoir de vigilance et d'attention.

Lorsque, de surcroît, les opérateurs économiques et leur union l'ont rappelé à de nombreuses reprises, vous jouez ainsi avec la situation socio-économique, avec la compétitivité des entreprises, avec des centaines d'emplois créés dans le secteur, une telle approche devient coupable.

Je souhaite donc, Monsieur le Ministre, qu'enfin, vous nous disiez la vérité sur ce gouvernement de jeudi dernier dont vous avez commencé par démentir même l'examen d'un point que vous avez plaidé. C'est incorrect ! Deux, je vous demande de nous indiquer ce que vous proposez. Trois, est-ce que vous pouvez expliquer aux spécialistes qui composent cette assemblée et la tribune qui l'observe comment vous allez stocker les certificats verts aujourd'hui produits ou ceux qui le seront à court terme ? Comment s'organise la répartition de celle-ci entre différents intervenants, qu'ils soient économiques, indépendants ou particuliers ? Enfin comment allez-vous répondre à la critique que les secteurs émettent déjà, en disant : « Votre logistique de gratuité est telle qu'elle va coûter, en seuls frais d'organisation et de gestion, plus que le bénéfice des trois euros par mois qu'elle représente pour les personnes bénéficiaires ?

J'appelle ici, à cette tribune, à sérénité, vérité, correction, mais surtout, à responsabilité. Monsieur le Ministre. Vous en avez manqué singulièrement depuis une semaine.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Nollet.

**M. Nollet**, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - M. Borsus veut la vérité sur la réunion du gouvernement de jeudi dernier, je vais la lui donner : il n'y a pas eu de gouvernement jeudi dernier.

*(Rumeurs)*

J'aurais pu en terminer là, Monsieur le Président, mais c'eût été un peu simple.

La décision du gouvernement ne date pas de jeudi dernier. Elle date du jeudi 7 février. Je me retourne vers mes collègues, ils sont là, ils ont, comme moi, la notification.

Quelle décision avons-nous prise à ce moment-là et quelle décision a été rendue publique dès le lendemain auprès de l'ensemble des entreprises concernées ? C'est tout d'abord la volonté d'exonérer partiellement, et je développerai, les entreprises de l'impact décidé par la CREG sur leur facture de la valorisation des certificats verts remboursés par Elia à 65 euros.

Quel est le contenu de la décision ? La décision distingue différents types d'entreprises. Tout d'abord, celles qui sont raccordées en basse tension de celles qui sont raccordées en moyenne tension. Celles qui sont raccordées en basse tension bénéficieront d'une réduction de 10 %. Celles qui sont raccordées en moyenne tension, là, nous allons faire la distinction entre les entreprises qui sont en accord de branche et qui s'engagent aux côtés du Gouvernement wallon pour atteindre les objectifs ambitieux qui sont les nôtres en termes d'énergie renouvelable 20 %, en termes de diminution de CO<sub>2</sub> 30 % d'ici 2020. Ces entreprises dans l'accord de branche bénéficieront de réductions qui iront, en fonction de leur volume de consommation, de 80 à 90 %. Je peux vous développer, si vous le souhaitez, tout à l'heure en aparté, les différentes sous-catégories entre 80 et 90 %. Dernière composante de cette décision de jeudi – non pas passé mais d'il y a quinze jours – les entreprises qui ne sont pas en accord de branche et qui sont raccordées en moyenne tension bénéficieront d'une exonération qui est limitée à 50 %, de telle sorte que le gouvernement a voulu indiquer la direction du soutien à la compétitivité, du renforcement des accords de branche.

Cela, c'est pour votre question sur la décision d'il y a quinze jours.

Quant à la décision de ce matin pour le reste du dossier, le Comité ministériel restreint s'est réuni et a décidé sur trois points :

- les certificats verts ;
- la question du stockage ;
- la question de la tarification électrique ;

avec, chaque fois, des décisions de principe qui balisent maintenant le travail qui doit être effectué en intercabinets et au gouvernement.

Sur les certificats, il y a quatre points.

Il y aura une diminution du taux d'octroi des certificats verts par mégawattheure produit. Il y aura un allongement du temps de retour sur investissement qui est calculé grosso modo, à l'heure actuelle, à trois ou quatre ans. Troisièmement, toujours sur les certificats verts, il y aura la prise en considération d'une relation

entre le soutien et la consommation par rapport à la production. Je m'explique : on va renforcer, on va recentrer le dispositif pour que le soutien soit lié au volume de consommation et non pas au volume de production d'électricité par les ménages. Quatrième point dans cet item-là, c'est la réforme des certificats verts. Il y aura désormais l'introduction d'une dimension sociale, capacité prise en compte des revenus des citoyens investissant dans le système des panneaux photovoltaïques.

Ce sont les quatre dimensions de la réforme des certificats verts. Accord de principe.

Deuxième point, c'est sur le stockage.

Là, les différentes hypothèses sur la table ont été discutées ce matin. Cela va de la mise en réserve, qui est une des options qui est sur la table, jusque et y compris à une diminution de la valeur des certificats verts qui seront émis à l'avenir. Entre ces deux balises, il y a aussi des formules mixtes qui ont été abordées ce matin. Le gouvernement va maintenant travailler sur ces différentes hypothèses.

Quant à la dernière dimension, c'est le troisième point qui a trait, non plus au stockage, non plus à la réforme des certificats verts, mais qui à la tarification électrique.

Bien entendu, le gouvernement a confirmé l'accord. La déclaration de politique gouvernementale dit qu'un mécanisme de tarification progressive sera instauré avec les compétences qui sont les nôtres aujourd'hui dans le cadre d'une prise en considération prioritaire de la répercussion de la charge globale énergétique qui a été abordée ici sur les entreprises, sur les ménages et sur tout ce qui concerne les établissements – on peut penser plus largement que les entreprises, même si certains considèrent qu'il s'agit aussi d'entreprises ; en prenant aussi en considération nos objectifs – 20 % d'énergie renouvelable, 8 000 GWh d'électricité verte, nous en avons parlé – et en prenant en considération la spécificité des ménages, des familles. Une famille n'est pas une autre dans sa composition.

Voici les principes sur lesquels le gouvernement dans son ensemble s'est mis d'accord ce matin. Maintenant, les intercabinets se poursuivent et le gouvernement va pouvoir, fort de ces balises-là qui sont partagées, poursuivre son travail en la matière.

**M. le Président.** - La parole est à M. Fourny.

**M. Fourny (cdH).** - Je remercie M. le Ministre pour la réponse apportée et les clarifications issues du comité ministériel de ce matin. Je prends acte qu'une série de balises et de principes ont été définis. Je ne peux que m'en réjouir, dans la mesure où cela permet de clarifier quelque peu le débat, même si ces balises doivent maintenant permettre d'affiner une proposition.

Monsieur le Ministre, il y a un élément qui retient mon attention, sur lequel je vous rends vraiment attentif et auquel je suis vraiment opposé, c'est la diminution de la valeur des certificats verts à l'avenir. *Pacta sunt servanda*, on ne change pas des engagements qui ont été pris dans le temps, pour une durée déterminée. Si on change les règles du jeu, on ne peut pas les changer en cours de la partie, on les change une fois que la partie est terminée. Si on change les règles du jeu, on les change pour l'avenir et pas pour le passé. C'est la simple remarque que je souhaitais formuler à cette occasion. Nous reviendrons sur le dossier lors de la Commission de l'énergie, dans quinze jours.

**M. le Président.** - La parole est à M. Borsus. J'observe que vous souhaitez intervenir depuis la tribune.

**M. Borsus (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre. Je laisserai le soin d'apprécier, outre la semaine de congé que vous avez prise nonobstant cette situation de crise, l'importance de la décision intervenue de créer, en principe, une réserve de plus de cinq milliards d'euros et de renvoyer un certain nombre de débats pour la concrétiser.

Les amis, il y a plus grave ! La vraie révélation aujourd'hui, c'est que, rapport de la CWAPE en main, ce que vous devez traiter n'est pas seulement ce qui est évoqué aujourd'hui, mais un total de plus de 52 millions de certificats verts à l'échéance de 2020, ce qui représentera un coût total additionnel de près de cinq milliards d'euros ! Chers amis, pour mesurer l'ampleur de la crise aujourd'hui sur votre table, c'est un total de onze milliards d'euros qui sera représenté par les seuls certificats verts produits par l'énergie renouvelable, et singulièrement par un dossier dont on ne vous a pas encore parlé, le dossier de l'éolien, où les certificats verts ...

**M. le Président.** - Merci, Monsieur Borsus, votre temps de parole est épuisé.

**M. Borsus (MR).** - ... coûtent également une somme considérable qui est aujourd'hui sur votre table !

**M. le Président.** - Monsieur Borsus, votre temps de parole est épuisé.

**M. Borsus (MR).** - J'en termine, Monsieur le Président. Ce dossier-là, rapport de la CWAPE en main, est sur votre table. C'est celui-là qu'il faut traiter !

## **QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. JEHOLET À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LA POSITION DE LA SOWAER DANS LE CADRE DU DOSSIER DE L'AÉRODROME DE SPA ET LES RETOMBÉES EN TERMES D'EMPLOI »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jeholet à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la position de la SOWAER dans le cadre du dossier de l'aérodrome de Spa et les retombées en termes d'emploi ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

**M. Jeholet (MR).** - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai l'impression qu'on est face à un mauvais film dans ce dossier important pour le tourisme, mais aussi pour l'emploi d'une région, en l'occurrence l'avenir de l'aérodrome de Spa.

J'ai l'impression d'un mauvais film parce que je perçois beaucoup d'hypocrisie dans ce dossier. La foudre s'est abattue sur le Ministre Henry ces derniers jours ...

*(Réaction d'un membre)*

Vous êtes habitué, mais la foudre ne vient pas toujours de l'opposition, elle vient souvent des propres partenaires de la majorité.

La foudre s'est donc abattue sur le Ministre Henry par rapport à un permis cassé : va-t-on demander un permis provisoire, va-t-on attendre trois à quatre mois pour réintroduire un permis définitif et mettre en danger l'activité touristique et économique sur ce site de l'aérodrome ?

Monsieur le Ministre, soyons clairs, les terrains ont été concédés à la Région wallonne, qui les a concédés à la SOWAER. Je vous ai déjà interrogé sur l'avenir de ce site, il y a plusieurs mois. Ce que je souhaite vous demander aujourd'hui, en tant que responsable d'aéroport, c'est de savoir quelle est l'intention du gouvernement par rapport à l'aérodrome de Spa. Qu'on arrête de jouer à des petits jeux politiques ou autres, quelle est l'intention du gouvernement par rapport à ce site ?

Ce site a été reconnu, de même que la Ville de Spa, comme site touristique majeur. Cet outil contribue au développement économique et au développement touristique d'une région.

Il y aura, demain, une réunion importante au niveau du Gouvernement wallon, mais soit. On suit la position des uns en faisant un site classé auquel on ne touche plus, on ferme, avec les conséquences que cela a en matière d'emplois. Je vous ai bien entendu, il y a

quelques mois, dire qu'il faudrait essayer d'avoir un investisseur et un développement sur le site. Il y a aujourd'hui un projet représentant plusieurs millions d'euros. C'est un site qui, aujourd'hui et demain, pourrait accueillir des centaines de milliers de visiteurs.

Quelle est la position par rapport à un investissement plus que potentiel sur ce site au niveau de l'aérodrome de Spa ? Il se pose par rapport à l'investissement qui est prévu sur ce site – une soufflerie qui compléterait l'activité de parachutisme en cours sur le site ? Il y a un projet concurrentiel à Gosselies. Ce dossier, ce projet peut-il entrer en concurrence par rapport à Gosselies ? Est-ce l'intention du gouvernement ?

Quelles sont les intentions claires du gouvernement ? Arrêtons de jouer sur une histoire de permis, sur des petits jeux politiques qui ne sont pas très sains et qui ne font pas avancer le dossier.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine,** Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Chers collègues du gouvernement et du parlement, quelle est l'intention du gouvernement ? Vous voulez une révélation, Monsieur Jeholet ? Je vous la donne : nous sommes légalistes, nous voulons respecter les règles de ce pays, celles que vous vous êtes données, celles que nous avons votées, applicables à tous les citoyens, entreprises et sociétés de cette Wallonie.

Je reprends les faits. Le 24 septembre, la SOWAER a obtenu des fonctionnaires délégués et techniques un permis unique. Le 23 janvier, conformément au CWATUPE, le ministre de l'aménagement du territoire, exerçant un recours à la demande d'une société spadoise, a refusé le permis, essentiellement pour une question de dépassement de délai. Le 24 janvier, la SOWAER, comme n'importe qui le ferait, a interrogé le ministre pour connaître les intentions de celui-ci et tenter de concilier à la fois le respect du droit et les intérêts économiques et d'emploi.

Puis, légitimement, le 14 février, en pleine autonomie, le conseil d'administration de la SOWAER, constatant qu'il ne bénéficiait plus d'aucun permis, a pris une double décision. La première, comme n'importe quel citoyen et entreprise de ce pays, c'est d'introduire une action en suspension et en annulation de la décision du ministre ; ce que n'importe quel citoyen et entreprise peut faire lorsqu'il n'est pas en conformité avec la décision du ministre. D'autre part, n'ayant plus d'autorisation ni même la couverture d'un permis de régularisation et eu égard à la responsabilité qui était la sienne, la SOWAER a décidé de fermer le site.

Nous n'avons fait qu'appliquer la loi, le décret. Si vous voulez le modifier et considérer qu'à l'avenir, toute activité peut s'organiser sans permis, dites-le nous.

En ce qui concerne le projet économique que vous avez identifié, depuis maintenant quatre ans, je n'ai cessé de voir la Ville de Spa, la société Spadel, les utilisateurs, pour leur indiquer que nous avons investi chaque année un million d'euros pour supporter une activité de loisir et que nous souhaitons que la ville qui, dans un même temps, est parvenue à faire une concession d'un aérodrome et en même temps d'une exploitation de ressources minérales, bénéficiant du reste de 5 à 6 millions de redevances, ne voyait elle-même pas un paradoxe d'activités qui, aux yeux de certains, étaient contradictoires.

Je relève que la ville et son bourgmestre considèrent que c'est une situation normale. Pour lui, exploiter sans permis n'est pas une difficulté. C'est son droit. J'observe que, depuis maintenant trois ans, le fameux projet dont vous parlez n'a jamais été déposé avec un business plan digne de ce nom.

Je veux travailler avec bonne humeur, mais pas sur la rumeur.

**M. le Président.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Merci, Monsieur le Président. Légaliste, c'est quand même un peu court, Monsieur le Ministre, si, en tant que ministre de l'emploi, c'est votre seule proactivité dans ce type de dossier. Vous faites référence au bourgmestre. Moi, je n'ai pas fait référence à la Ville de Spa, mais c'est peut-être parce que vous n'êtes plus dans la majorité aujourd'hui que vous êtes moins sensible au sujet.

Quand je vois que c'est un dossier où toutes les parties doivent être à la table, mais qu'il y a eu une réunion lundi où le Ministre Henry n'était pas associé, qu'on se refille la patate chaude, je vous l'ai dit, c'est de l'hypocrisie. Aujourd'hui, vous dites : « Moi, je suis légaliste », alors que la SOWAER s'indigne par rapport à la décision qui est prise.

Moi, je dis que c'est de l'emploi, que c'est un site qui n'est pas uniquement de loisir, que c'est un site touristique, un site qui contribue à l'image d'une ville, au développement d'une ville et je pense que c'est un peu court, Monsieur le Ministre. Si tous les sites qui devaient coûter un peu d'argent alors qu'il y a des emplois derrière, on devait les fermer en Wallonie, alors il y en a d'autres qui seraient fermés.

Je pense que c'est un procès d'intention que vous faites aussi. Vous manquez de proactivité et, aujourd'hui, vous avez eu le courage que vous vouliez fermer l'aérodrome.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE  
MME MOUCHERON À M. ANTOINE,  
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE  
L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES  
SPORTS, SUR « LES MENACES DE DESCENTE  
EN DIVISION 2 PESANT SUR LE CLUB DE  
FOOTBALL DE MONS SUITE AU RETARD DES  
TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU  
STADE DU TONDREAU »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Moucheron à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les menaces de descente en division 2 pesant sur le club de football de Mons suite au retard des travaux de mise en conformité du stade du Tondreau ».

La parole est à Mme Moucheron pour poser sa question.

**Mme Moucheron** (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le Royal Albert Elisabeth Club a été informé hier de la commission des licences de l'Union belge qu'il n'obtiendrait pas sa licence pro si des travaux n'étaient pas réalisés au sein du stade du Tondreau d'ici le 11 mars.

En fait, exactement, cela concerne le nombre de places, puisque le stade Tondreau compte aujourd'hui 6 000 places tandis que le nombre minimum pour pouvoir obtenir la licence est de 8 000.

Je sais que, si la décision est appliquée – c'est ce qui est annoncé – le club sera rétrogradé administrativement et sera donc relayé en division 2 de façon administrative alors qu'il a mérité, sur le terrain, de rester au sein de la D1.

Évidemment, vous vous doutez de l'émotion et de l'émoi des supporters, des dirigeants et des joueurs suite à cette annonce.

La ville devrait réaliser quelques travaux sur la tribune 3 qui a été fermée à cause de l'hiver, suite au dégel, et cætera, donc une tribune qui n'est déjà plus en excellent état.

Je sais que vous êtes attentif à ce dossier, que vous l'avez toujours été. Vous répondiez d'ailleurs à deux de mes collègues ici en janvier qui vous interpellaient sur la question, en disant que vous seriez particulièrement attentif. C'est un dossier complet vous arrivait en provenance de l'administration communale montoise.

Monsieur le Ministre, j'aurais voulu savoir si ce dossier est arrivé, s'il a évolué depuis le mois de janvier. Vous est-il arrivé complet ?

La Wallonie a-t-elle toujours la disponibilité d'intervenir à hauteur des 60 % dans le montage du financement de ce projet ? Si ce dossier n'est pas arrivé

chez vous, que manque-t-il encore comme pièce pour que le dossier soit complet et puisse enfin être analysé ?

Si jamais vous l'aviez reçu, j'aurais voulu aussi savoir s'il était en cours d'analyse et éventuellement dans quel délai vous auriez éventuellement pu statuer, j'espère positivement.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Antoine.

**M. Antoine**, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Monsieur le Président, chers collègues du gouvernement et du parlement, très clairement, il n'y a aucun doute quant au soutien du gouvernement et de celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de soutenir le football, et singulièrement le football francophone et wallon, surtout lorsqu'il s'agit d'un club méritant qui, indiscutablement, sur le terrain et dans les efforts de formation qu'il déploie, mérite pleinement sa place en division 1.

J'ai pris connaissance, comme vous, des menaces qui planaient sur le club. J'ai bien sûr immédiatement pris contact avec l'Union royale belge de football qui m'a confirmé, avec la plus grande des intransigeances, que le 11 mars, à l'instar de tous les clubs sollicitant la licence de division 1, Mons devra démontrer, pour le 11 mars, qu'il est en règle et qu'il est en capacité d'accueillir 8 000 places. Faute de quoi, le 20 mars, la commission, qui est d'ailleurs composée notamment de magistrats, constatera que le club n'est plus en situation d'obtenir sa licence. Alors, ce sera bien sûr la rétrogradation en division 2.

Que pouvons-nous faire et que voulons-nous faire ? Nous n'aurons pas le choix. Si, au 11 mars, les travaux n'ont pas été effectués – et on comprend bien que ce ne sera pas le cas, même si l'Union belge précise qu'à différentes reprises, elle avait mis le club en demeure auparavant de réaliser un certain nombre de travaux – le club, s'il veut une chance de garder son matricule, sa licence en division 1, devra alors faire deux choses : migrer dans un autre stade qui, lui, est capable d'accueillir de tels matchs – c'est-à-dire Charleroi ou Mouscron pour donner des exemples bien connus – et, dans le même temps, introduire un dossier qui démontre que la ville va procéder aux travaux nécessaires.

Il est clair que la Région wallonne et son service Infrasports se mettent d'emblée à la disposition du club et de la ville pour faciliter l'aboutissement de ce dossier et donc de son financement.

Cela nécessitera bien sûr une délibération puisque nous n'avons pas, dans notre budget, à proprement parler de crédits de grande infrastructure, c'est-à-dire dépassant 1,5 millions d'euros d'intervention, mais je le soumettrai au gouvernement parce qu'il s'agit ni plus ni moins de sauver un grand club, pour lequel, je me plais

à le souligner, sur les dix dernières années, Infrasports a déjà engagé 5,8 millions d'euros. Votre serviteur, à lui seul, au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a versé 300 000 euros pour le financement des jeunes de ce club.

Nous utiliserons, si la ville m'en fait la confirmation, la clause de sauvegarde et d'urgence, permettant de commencer au plus vite les travaux.

Je voudrais au passage, puisque je vais rencontrer le bourgmestre faisant fonction, Nicolas Martin, dans les prochaines heures, attirer son attention sur une approche plus régionale d'une nouvelle installation. Dois-je vous rappeler qu'il y a d'autres clubs qui, aujourd'hui militent en division 2 et qui pourraient parfaitement être en division 1 dans les mêmes conditions que celles que connaît aujourd'hui le club de Mons ?

Vous comprendrez donc, Monsieur le Président, qu'avec passion, mais surtout raison, je veux réaffirmer notre plein soutien, pour autant bien sûr que le dossier soit complet, ce qui ne l'est pas encore aujourd'hui, pour le faire aboutir dans les meilleurs délais.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Moucheron.

**Mme Moucheron** (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre. Je voulais entendre de votre propre voix le soutien parce que, parfois, on se pose des questions par rapport à certaines déclarations qui sous-tendent que les dossiers sont complets, mais ne sont pas arrivés, sont perdus ou ce genre de chose.

Aujourd'hui, j'ai la confirmation que vous avez marqué votre soutien au club de foot de la Ville de Mons. Je regrette que les membres du collège montois qui font aussi partie de notre assemblée n'étaient pas là pour entendre votre réplique, mais je vous remercie en tout cas pour votre confirmation, votre affirmation et votre soutien.

#### **QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DISABATO À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND PRIX DE F1 À FRANCORCHAMPS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Disabato à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation de la société du Grand Prix de F1 à Francorchamps ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato** (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, cette fois-ci, ma

question ne sera pas perdue dans les méandres de l'administration et c'est déjà quelque chose de positif.

Je voulais vous interpellier sur le Grand-Prix de Francorchamps – j'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de le faire en commission ou en séance plénière – suite à une information parue ce matin sur la réduction de capital décidée par l'assemblée générale, visant à diminuer ce capital de neuf à trois millions d'euros, c'est-à-dire une réduction de 5,6 millions euros à peu près, ce qui correspond à des éléments relevant de l'année 2011. Cela faisait suite à une recommandation du conseil d'administration qui, selon le Code des sociétés, article 633, avait demandé de convoquer une assemblée générale extraordinaire puisque les fonds propres arrivaient à une somme quand même relativement limitée de 286 000 euros, tout cela, dans un contexte où, en 2011, il y avait un apport de capital de douze millions d'euros, dont neuf millions d'euros ont été libérés. Il reste encore trois millions d'euros à libérer.

On constate qu'au fur et à mesure des années – même si, et j'aborderai après le nouvel accord que l'on a – la SA « Grand-Prix de Francorchamps » a vraiment puisé beaucoup dans ses réserves, en consommant presque autant qu'une Formule 1, si je puis dire. Maintenant, elle a un capital qui est réduit à véritablement peau de chagrin. On a un accord, contrairement à ce qui est écrit, je pense, pour les années 2013, 2014 et 2015. Il reste aujourd'hui à savoir le résultat de 2012. J'aurais voulu savoir si vous aviez déjà des indications par rapport à ce résultat de 2012 sur lequel on devra encore avoir un effort à fournir, ce qui est particulièrement dommage. Je ne m'oppose pas bien sûr au Grand-Prix de Francorchamps, mais il est clair que le prix que les pouvoirs publics mettent dans ce Grand-Prix, surtout dans un contexte de disette budgétaire, est quand même problématique. Même s'il y aura des mesures – et je pense que vous avez fait un lourd travail à ce niveau-là pour les années 2013, 2014 et 2015 – en tout cas il reste encore 2012 qui m'inquiète encore un peu. Je voulais voir si vous pouviez me rassurer à ce sujet.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

**M. Marcourt**, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, les opérations comptables liées à la perte de 2011, je dirais, ne sont que la suite logique de ce qui a déjà été dit dans cette enceinte.

Je ne voudrais pas être très long. Nous avons, comme vous le savez, en gouvernement, demandé au président de Spa-Grand Prix, le Vicomte Davignon, de venir expliciter les termes de la prolongation de contrat et des avantages qui y étaient liés. J'apprécie l'arrivée de mon collègue M. Furlan parce que lui-même vous dira mieux que moi, que la minute et demie qui est donnée à

la Wallonie depuis cette année comme promotion, et c'est gratuitement – il faut faire la minute et demie, cela coûte un peu d'argent – est une vitrine exceptionnelle pour la Wallonie.

On ne voit jamais que les coûts directs du Grand-Prix, mais on ne voit jamais les retombées du Grand-Prix. M. Jeholet, qui nous a quitté pour d'autres devoirs, je suppose, pourrait vous dire à quel point, dans la région qui est la sienne, c'est important. Mme Tarnion pourrait aussi témoigner à quel point ce Grand-Prix représente une force économique.

Ne polémiquons pas. Nous savons que les conditions ont été renégociées sur base des propositions précises de Spa Grand-Prix, que cela demande un effort et que cela demandera encore un effort pour 2012 puisque, je dirais, même si on a amélioré le nombre d'entrées, nous avons connu le problème de la faillite frauduleuse de quelqu'un et que nous n'avons pas voulu, je pense que c'est à l'honneur de chacun, prendre en otage les spectateurs qui, de bonne foi, avaient payé leur billet. Simplement, c'est un dossier qui, aujourd'hui, a connu une évolution positive. Nous vivons sur les termes de l'ancien contrat. Ce que je souhaite, c'est améliorer les choses. Je peux vous dire que nous travaillons dur pour faire en sorte qu'on réduise autant que faire se peut la perte annuelle pour les crédits directs alors que, de manière collective, ce Grand-Prix est une bonne chose économique pour notre région.

**M. le Président.** - La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). - Je voulais remercier M. le Ministre pour la réponse qu'il a formulée. Sur la minute et demie, je ne conteste pas le fait que cette minute et demie est intéressante pour la Wallonie, mais de là dire qu'elle est gratuite, je trouve que ce serait aller un pas un peu trop loin et que ...

*(Réaction de M. le Ministre Furlan)*

... pour votre collègue, c'est sûr ...

*(Réaction d'un membre)*

**M. Disabato** (Ecolo). - Sur le fond, je veux dire qu'il faudra attendre encore le résultat de 2012 puisque vous ne me donnez pas de chiffres. C'est normal puisque les chiffres ne sont pas encore, je suppose, connus totalement. J'espère en tout cas que la fameuse formule « Un Grand-Prix à petit prix pour les pouvoirs publics » pourra être véritablement mise en application, mise en œuvre à partir du Grand-Prix de 2013 jusque 2015, qui est l'accord que l'on a actuellement.

## **QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MAENE À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'UTILISATION DES FARINES ANIMALES EN AGRICULTURE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Maene à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'utilisation des farines animales en agriculture ».

La parole est à M. Maene pour poser sa question.

**M. Maene** (PS). - Monsieur le Ministre, on nous annonce que la Commission européenne autoriserait à nouveau de nourrir les poissons, dans les élevages en tout les cas, à partir de 2013. On nous annonce également, de manière moins ferme, que cette autorisation pourrait s'étendre aux porcs et aux volailles à partir de 2014.

On se souvient quand même que le recours à ces farines animales est à l'origine de la crise de la vache folle.

Apparemment, la Commission européenne aurait décidé de modifier son approche de cette problématique et a décidé de supprimer cette interdiction, se basant sur les progrès en termes de traçabilité. Aujourd'hui, on rit, quand on entend que la Commission européenne nous dit qu'en Europe, tout ce qui est traçabilité va beaucoup mieux et que tout va dans le meilleur des mondes.

Je pense que l'actualité de ces jours-ci nous dit que la vigilance doit bien évidemment rester de mise.

À partir de là se pose la question de pourquoi les farines animales et pourquoi pas plutôt des produits à partir de produits végétaux, de protéines végétales. Évidemment, il y a la qualité de la farine animale en termes de protéines, il y a aussi son moindre coût par rapport à d'autres produits. Mais est-ce que le moindre coût peut effectivement autoriser qu'on rejoue avec la santé des consommateurs ? En ce qui me concerne, ce sera non.

Pourquoi est-ce que je m'adresse à vous, puisqu'on est là dans des dispositifs européens, avec des compétences qui dépassent celles qui vous sont attribuées ?

Toutefois, on apprend que la France va garantir un label pour tout ce qui est production de viandes, garantissant que le produit vendu vient d'un animal qui n'a pas été nourri avec des farines animales. Je pense que c'est une garantie, un label qui pourrait effectivement être intéressant. Au-delà de cette disposition, cette initiative que vous pourriez éventuellement prendre de la même manière, je pense également qu'en concertation avec l'APAQ-W et les

fédérations représentatives de ce secteur, une réflexion doit être menée sur « pourquoi pas une autonomie en Wallonie de tout ce qui est protéines végétales ? ». Je pense que ce serait un vrai plus pour les agriculteurs, pour la qualité des produits qu'ils nous proposent et pour la garantie offerte aux consommateurs.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio pour sa réponse.

**M. Di Antonio**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Député, effectivement, depuis 1997, ces farines animales sont interdites dans l'alimentation des bovins et, depuis 2001, de manière plus générale, dans l'alimentation animale. Une décision a été prise, il y a quelques semaines, pour permettre, à partir du 1er juin 2013, de la réintroduire dans l'alimentation des poissons en cas de pisciculture.

Je partage votre analyse et les questions que vous posez sur la nécessité de s'écarter de ce modèle. La piste qui est évoquée effectivement, c'est un test sur la pisciculture, avec une évolution vers l'élevage bovin et l'élevage de volailles, à partir de 2014. Entretemps, la Commission européenne doit tester la traçabilité et notamment éviter les possibilités de cannibalisme, en vérifiant bien que de la protéine animale de porc ne soit pas donnée à des porcs, et cætera.

Cela pose évidemment toute la question – et vous l'avez signalée – de l'approvisionnement en protéines de notre pays, de notre région et de nos exploitations. Aujourd'hui, nous aurions à choisir, en 2014, entre la situation actuelle, avec essentiellement des protéines végétales de soja – et donc de soja OGM – et des protéines d'origine animale. C'est un peu choisir entre la peste et le choléra.

Effectivement, la troisième voie que vous évoquez est celle qu'on essaie vraiment de mettre en avant et sur laquelle on veut encore mettre des moyens de recherche et de recherche appliquée, y compris dans les exploitations, parce qu'une série d'exploitations mènent déjà ce travail d'autonomie protéique au niveau même de l'exploitation. Cela fera d'ailleurs l'objet, avec notre Commission agriculture, d'une partie des débats dans quinze jours et des auditions dans le domaine de l'agriculture parce que je crois que c'est vraiment une des pistes d'avenir que de redonner cette autonomie protéique à nos exploitants et à notre région, de manière à garantir des produits de qualité. Je partage l'analyse faite du côté français, qu'il faut être très clair et transparent sur l'étiquetage et sur le type d'élevage proposé.

En ce qui concerne la pisciculture, très rapidement, s'il y a utilisation en Wallonie de ces farines d'origine animale, il faudra que ce soit clairement indiqué et que

l'on sache quel type de farine a été utilisé pour l'alimentation. Même chose pour les bovins et les volailles éventuellement à l'avenir, mais en sachant que nous voulons privilégier une troisième voie qui sera l'autonomie protéique, en développant des cultures autour des légumineuses, du lupin, du trèfle, de la luzerne, en tout cas, une série de possibilités qui s'offrent à nous d'être indépendants et de ne plus être attachés à ce type de production.

**M. le Président.** - La parole est à M. Maene.

**M. Maene (PS).** - Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je vois que nous nous rejoignons parfaitement sur les objectifs. Je pense effectivement qu'en procédant de la sorte, ce sera un vrai plus pour le monde agricole, pour la qualité de ses produits et en termes financiers également, parce que présenter, non seulement dans notre pays, mais à l'étranger, un produit garanti, je pense qu'effectivement, ce serait une belle opération.

Il faut souligner que des grands pays agricoles s'étaient opposés, se sont opposés à la décision de la Commission européenne. Je pense notamment à la France, à la Grande-Bretagne forcément et à l'Allemagne. C'est dommage effectivement que cette disposition soit malgré tout passée, mais en tout cas, si nous adoptions rapidement des dispositions qui permettraient au monde agricole de répondre à cette difficulté, je pense que ce serait agir dans le bon sens. Je vous remercie pour votre réponse.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BORSUS À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA GRÈVE DE CE JEUDI 21 FÉVRIER »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Borsus à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la grève de ce jeudi 21 février ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

**M. Borsus (MR).** - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, ce jeudi est annoncé jour de grève, dont les raisons ne sont pas liées spécifiquement à votre département. Cependant, diverses communications entendues ces dernières heures nous inclinent à croire qu'un certain nombre de dépôts TEC, un certain nombre de travailleurs, un certain nombre de lignes seront affectés par ce mouvement de grève.

J'imagine qu'en tant que ministre de tutelle, vous avez été informé, d'une part, par le groupe SRWT, d'autre part, par les sociétés du groupe TEC, des différents éléments qui risqueraient d'affecter le service. Vous savez combien nous sommes attachés à la

continuité du service et à l'information des usagers, de manière à ce que l'on ne retrouve pas, comme dans un certain nombre de cas précédemment, des personnes prises en otage, non informées, des enfants attendant le passage d'un hypothétique bus à tel ou tel arrêt et un certain nombre de situations où les personnes n'ont pas pu s'organiser et se sont retrouvées face à des situations extrêmement complexes, même délicates du point de vue personnel, humain ou professionnel.

Puis-je dès lors vous demander l'état des lieux de l'information qui est la vôtre concernant la circulation des TEC demain en Wallonie ? Puis-je également vous demander de nous éclairer, et au travers de votre réponse les usagers, quant aux dispositions prises pour informer ceux-ci des éventuelles perturbations enregistrées dans le cadre du service de transports de personnes ? Je vous en remercie.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Henry pour sa réponse.

**M. Henry**, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. - Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Député. Vous faites bien de signaler qu'effectivement, il ne s'agit pas d'un mouvement de protestation sociale lié au cadre de mes compétences. Il n'est même pas lié au cadre des compétences régionales, comme vous le savez, puisqu'il s'agit d'un mouvement interprofessionnel et intersectoriel national, pour lequel une mobilisation a été décrétée par les trois syndicats et qui concerne à la fois le secteur privé et le secteur public.

C'est un débat qui concerne essentiellement le Gouvernement fédéral.

C'est effectivement toujours un souci lorsqu'il y a des répercussions, même si bien entendu, on est ici dans l'exercice du droit de grève qui s'exerce d'une manière tout à fait générale, mais c'est évidemment toujours embêtant lorsqu'il y a des conséquences sur les transports publics.

Quoiqu'il en soit, il n'y a pas ici de mouvement massif de l'ensemble des travailleurs du transport en commun wallon à participer à cette grève, mais il y a effectivement une démarche interne du groupe TEC pour que l'information soit la meilleure possible pour les usagers. Donc, d'une part, comme vous le dites vous-même, l'information est connue ; c'est demain, nous sommes la veille et nous savons que c'est demain. Cette information est diffusée.

D'autre part, l'information est surtout précisée TEC par TEC, ligne par ligne, sur le site du TEC, infotec.be, où les impacts en termes de présence des travailleurs sont précisés explicitement.

Je ne pense pas qu'il y aura des conséquences démesurées sur l'ensemble des lignes wallonnes, mais effectivement, ces lignes sont reprises TEC par TEC et

il est déjà possible d'aller voir maintenant sur le site web. Ces informations seront mises à jour au fur et à mesure jusque demain matin 6 heures, dernière information disponible, pour que l'ensemble des usagers soient effectivement bien alertés de cette situation.

Je terminerai, en disant que les autres sociétés de transport régional, la STIB et De Lijn, sont dans la même situation. Il y a aussi la participation d'un certain nombre de travailleurs, mais ce n'est pas un arrêt généralisé du transport, pas du tout, mais les conséquences sont précisées le mieux possible en ce qui nous concerne sur le site des TEC pour que les usagers, comme vous le demandez, ne soient pas pris au dépourvu.

**M. le Président.** - La parole est à M. Borsus.

**M. Borsus (MR).** - Merci pour votre réponse, Monsieur le Ministre. J'en prends bonne note.

Nous verrons demain, puisque personne n'ignorait que ce mouvement était prévu pour demain, quelles sont effectivement les implications des transports dans le cadre de ce mouvement plus général, ainsi que la corrélation entre l'information diffusée par le site et la réalité, telle qu'on l'observera sur le terrain.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME ZRIHEN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'IMPACT DE « L'AFFAIRE DE LA VIANDE DE CHEVAL » SUR L'AGRICULTURE WALLONNE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Zrihen à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'impact de « l'affaire de la viande de cheval » sur l'agriculture wallonne ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

**Mme Zrihen (PS).** - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, il est clair que, sur la dernière quinzaine, nous avons eu beaucoup de mouvements en ce qui concerne le secteur de l'agriculture. Les images qui ont été associées sont plus que négatives.

La question de l'ajout de viande de cheval dans un certain nombre de préparations culinaires relève, me semble-t-il, bien plus d'un problème d'information du consommateur, qui doit être vraiment remis à l'ordre du jour, et d'un suivi de traçabilité.

Par contre, le deuxième problème qui est celui de l'introduction dans le marché de chevaux qui normalement sont impropres à la consommation et qui

vont encore une fois faire l'objet de beaucoup d'amalgames de la part du consommateur me semble beaucoup plus problématique.

En effet, c'est un secteur – le domaine agricole, le domaine agroalimentaire – qui est en difficulté, qui subit beaucoup de pressions. Il serait vraiment dommageable que cet amalgame soit fait, mais il serait surtout dommageable, me semble-t-il, qu'il n'y ait aucune mesure, aucune information qui pourrait redonner confiance à l'utilisateur et aux consommateurs, d'autant plus que ce soit via la PAC-W ou d'autres institutions, le pôle de compétitivité que nous avons également dans le secteur. Il me semble fondamental que, d'une part, vous puissiez informer largement à la fois des mesures qui seront prises contre ceux qui ont profité d'un relâchement peut-être de contrôle et qui ont abusé le consommateur en mettant des viandes impropres à la consommation et que, d'autre part, on puisse voir de quelle manière nous pouvons rassurer aussi l'utilisateur en général de ce qu'il peut avoir dans son assiette – je crois que c'est de notre responsabilité – pour redonner crédit, confiance à un secteur qui mérite de très loin toutes nos salutations, étant donné la qualité du travail qui est développé et surtout les difficultés qu'il rencontre pour le moment.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Vous avez raison de le signaler. Je pense que nous avons un secteur de production de viande bovine de qualité en Wallonie et que deux affaires viennent ici successivement peut-être un petit peu obscurcir, par rapport à la population, la perception qu'on peut en avoir.

La première affaire du cheval qui devient du bœuf, c'est vraiment un problème d'étiquetage et de magouille à un certain niveau puisqu'on a volontairement changé des étiquettes dans des ...

*(Réaction de Mme Zrihen)*

C'est de cela dont il s'agit. On verra, à la suite de la France, ce qui s'est passé dans cette société. Apparemment, on a vraiment changé des étiquettes sur des productions.

Cette partie-là, je pense, n'affecte pas notre production parce que je pense que les choses sont bien distinctes et que, par rapport à cela, il y a une certaine clarté de ce qui a pu se passer là-bas.

Par contre, sur la deuxième partie, effectivement, c'est plus embêtant. C'est une ancienne affaire de 2011 qui ressort aujourd'hui, c'est l'étanchéité qu'il devrait y avoir au niveau du secteur équin entre un certain type de production pour la production de viande et l'élevage qui, parfois, est accompagné d'utilisation de médicaments et

d'anti-inflammatoires, et cætera.

Normalement, les deux filières sont tout à fait étanches, mais il semblerait qu'en 2011, on ait découvert un transfert de l'une vers l'autre.

Je pense qu'il faut effectivement aujourd'hui rassurer sur des choses qui ont été mises à jour et clairement identifiées, des choses qui, aujourd'hui, n'ont plus de raison d'être.

Ce sont aussi des préparations qui avaient vocation à finir dans des préparations très particulières. Ce ne sont pas des morceaux de viande noble, contrairement à la plupart de notre production du secteur bovin en Wallonie.

Je pense qu'il faut rappeler la qualité de celui-ci, le fait que, dans la plupart des cas, nous travaillons dans un circuit relativement court et très clair : c'est l'éleveur, c'est l'abattoir et c'est ensuite la boucherie ou la grande distribution. Par rapport à ce secteur-là, il n'y a vraiment aucun problème, aucun souci à avoir. Les normes sont respectées. Les contrôles sont faits.

Je pense néanmoins qu'à l'avenir, il faudra pouvoir peut-être non pas orienter un peu plus les contrôles entre une obligation de moyens qui est souvent aujourd'hui proposée aux producteurs, mais transformer cela en une obligation de résultats, c'est-à-dire avoir des contrôles sur le produit fini, sur le produit tel qu'il est mis en vente. Ces contrôles s'appliquent aussi aux productions venant de l'extérieur de notre pays.

Ce qu'on constate avec les plats préparés aujourd'hui, c'est qu'on n'avait aucun contrôle là-dessus. Il faut qu'une crise éclate pour qu'on fasse les tests et qu'on se rende compte qu'il y a vraiment un souci.

Pour terminer, quand même une petite information positive qui est liée à notre secteur de la recherche : dans le cadre de l'affaire viande de cheval contre viande bovine, c'est un test wallon de notre Centre public de recherche qui a été sélectionné au niveau européen, de manière à pouvoir tester la présence de trace de viande chevaline dans le bœuf.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen** (PS). - Effectivement, si le cas est encore une fois le problème du profit à tout crin, oserai-je le dire.

Je suis ravie de constater que notre compétence et notre expertise peuvent être mises à l'honneur pour détecter la différence entre les deux types de viande.

Je voudrais vraiment qu'une campagne soit faite pour que l'on puisse encore une fois valoriser l'excellence de notre secteur agricole en Belgique.

**PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE TITRE V  
DU LIVRE V DE LA DEUXIÈME PARTIE DU  
CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE  
LA SANTÉ - VOLET DÉCRÉTAL (DOC. 727 (2012-  
2013) N° 1 À 3)**

*Discussion générale*

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le titre V du Livre V de la deuxième partie du Code wallon de l'action sociale et de la santé - volet décretaal (Doc. 727 (2012-2013) N° 1 à 3).

Je rappelle aux membres que conformément à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, les membres du Parlement wallon qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne peuvent participer au vote sur des matières communautaires.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Mme Sonnet, excusée, se réfère à son rapport écrit.

Je suspends la séance quelques instants, le temps que Mme la Ministre puisse nous rejoindre.

*- La séance est suspendue à 16 heures 24 minutes.*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

*- La séance est reprise à 16 heures 25 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est reprise.

**PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE TITRE V  
DU LIVRE V DE LA DEUXIÈME PARTIE DU  
CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE  
LA SANTÉ - VOLET DÉCRÉTAL  
(DOC. 727 (2012-2013) N° 1 À 3)**

*Discussion générale*

*(Suite)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, je ne vais pas revenir longuement ici sur ce projet de décret.

On va essayer de s'en tenir à ce qu'on dit.

Outre certaines corrections techniques, ce décret ne

visait pas in fine autre chose qu'offrir une base décretaal au concept de résidence-service sociale.

Néanmoins, plusieurs questions sont restées sans réponse, dont la quantité de réserves foncières disponible pour développer, Madame la Ministre, ce concept dans le futur, outre la soixantaine de logements dans vos cartons.

L'articulation entre logement social et maison de repos n'est, à notre sens, pas encore très claire, tout comme le prix mensuel de 350 euros. Nos questions relatives à l'existence d'une étude plus spécifique en termes de besoins, de prix de séjour, en termes de demandes, en termes de listes d'attente, sont également restées sans réponse.

Ce nombre de 60 logements nous semble fort peu élevé au regard de la demande potentielle : 37 000 familles, locataires sociaux, remplissent actuellement les conditions d'accès à la résidence-service sociale. Donc, 37 000 familles, 60 logements, ces deux chiffres donnent évidemment à penser que c'est effectivement fort peu. À 77 000 euros par logement, si on fait un calcul, c'est peut-être un petit peu simple, serez-vous tentée de nous dire, ce calcul est fait, il faudrait donc près de 2,850 milliards d'euros pour rencontrer l'ensemble de cette demande potentielle. Les familles logées dans le privé mais répondant également aux conditions de la résidence-service sociale ne sont pas comptabilisées, ce qui nous donne une idée de l'ampleur du défi. Ce défi, que l'on peut qualifier d'immense, la région ne pourra pas y faire face seule.

Ce constat n'empêche pourtant pas le gouvernement de pratiquer ce que nous qualifions de politique de l'autruche. En effet, il maintient sa volonté d'écarter entièrement le secteur privé du concept de résidence-service sociale. Autant vous le dire, nous pensons, à l'inverse, qu'il y aurait eu moyen de conventionner des logements construits ou gérés par le secteur privé, qu'il y aurait eu moyen de développer des partenariats public-privé pour la construction et/ou la gestion de ces logements. À plus de 77 000 euros par logement, par résidence-service sociale, nous aurions, par ce biais, certainement pu augmenter le nombre de logements effectivement créés en résidences-services.

Préférant l'idéologie au pragmatisme, le gouvernement n'assure pas l'avenir de plus de 60 familles. Nous espérons que les esprits évolueront dans les mois à venir. Nous nous abstenons, en espérant que ce souhait d'évolution puisse poindre dans votre horizon, Madame la Ministre.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Gahouchi.

**Mme Gahouchi (PS).** - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, une fois de plus, le défi du vieillissement de la population dans les années à venir va occuper une partie de nos débats de

cet après-midi. Les conséquences qui en découlent sont très nombreuses et impactent tous les aspects de notre société. Répondre à ces défis ne demande pas seulement de développer des structures d'accueil et des services spécifiques pour les personnes âgées, il s'agit véritablement de repenser une série de politiques transversales telles que la mobilité, les loisirs, l'aménagement des espaces et des services publics, par exemple.

Le gouvernement en a bien pris conscience et de nombreuses démarches en ce sens ont déjà été mises en œuvre depuis le début de cette législature. Le texte dont nous débattons aujourd'hui en est une illustration supplémentaire.

Le projet de décret qui nous occupe porte essentiellement sur la question de l'accueil des personnes âgées. Dans ce domaine, il s'agit avant tout de veiller à ce que chaque individu puisse poser le libre choix de son avenir au sein de notre société. Depuis de nombreuses années, le gouvernement a pris une série de mesures qui visent justement à diversifier les formules d'accueil proposées aux personnes âgées, tout en conservant un haut niveau de qualité de prestation de soins.

Toutefois, en proposant des formules toujours plus diversifiées, il s'agit également de les rendre financièrement accessibles à tous pour que chacun puisse poser un réel choix et non procéder par élimination. Le gouvernement a donc choisi de poser un acte symbolique fort, en développant le concept des résidences-services sociales. Les appartements ainsi créés seront accessibles uniquement aux personnes âgées en état de précarité ou disposant de faibles revenus, tout en leur proposant, comme c'est le cas dans le secteur privé, mais souvent au prix fort, des solutions adaptées aux difficultés rencontrées avec l'âge. On le sait, les résidences-services offrent une splendide opportunité aux personnes âgées de poursuivre leur vie en autonomie, tant qu'elles en ont encore les capacités.

Malheureusement, jusqu'à présent, cette formule représentait un coût non négligeable, bien plus élevé que le niveau moyen des pensions de notre pays. Cette formidable synergie entre politique du logement et politique de la famille devrait également libérer certains logements sociaux devenus inadaptés parce que trop grands, permettant ainsi également de répondre aux besoins de nombreuses familles en attente d'un logement. Il s'agit donc d'une politique éminemment sociale. Pas question, comme l'aurait souhaité le MR par la voix de M. Dodrimont, de laisser s'immiscer le secteur privé dans la construction et la gestion de structures qui, par leur essence même, sont et doivent rester entre les mains des secteurs publics et associatifs.

Le groupe socialiste votera donc ce texte avec force et conviction, en ce qu'il contribue à toujours plus d'équité sociale au sein de notre société, même et surtout

quand l'âge avance et que les faiblesses commencent à se faire jour.

**M. le Président.** - Madame Gahouchi, n'était-ce pas votre première intervention en séance plénière ? Soyez-en félicitée.

*(Applaudissements)*

La parole est à M. Daele.

**M. Daele (Ecolo).** - Désolé, ce n'est pas ma première intervention, mais j'espère que ce ne sera pas ma dernière !

Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, nous est soumis aujourd'hui un projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé. Il contient, d'une part, quelques corrections techniques. Je pense qu'il ne faut pas de longs débats sur le volet de projet, mais dans son cœur se trouve l'intégration du concept de résidence-service sociale. Dans le contexte actuel d'une nécessaire diversification de l'offre d'accueil et de soins à destination des personnes âgées, c'est un nouveau type d'accueil qui se fera jour en Wallonie, quand nous l'aurons voté.

**M. le Président.** - Il y a beaucoup de bruit dans la salle. Je demanderais à chacun et à chacune de veiller à écouter l'intervenant.

**M. Daele (Ecolo).** - On en parle souvent au sein de cette assemblée, le vieillissement de la population wallonne nous oblige à trouver des modes d'accueil des aînés qui soient nouveaux et surtout innovants. C'est un défi qui nous préoccupe et pas uniquement parce que nous sommes tous des aînés en devenir, mais parce que nous en sommes convaincus.

En effet, 220 000 personnes – c'est 6 % de la population – habitent un logement du secteur public. Parmi ces habitants, plus de 36 % ont plus de 60 ans. Or, seul 0,12 % de ces logements sont adaptables en fonction d'un handicap ou d'une perte d'autonomie.

Les résidences-services font partie du panel d'offres des logements pour nos aînés. Cette formule a le mérite de proposer aux seniors une solution intermédiaire entre le domicile et la maison de repos. Environ 1 800 logements de ce type bénéficient d'un titre de fonctionnement et existent déjà en Wallonie. Ils permettent aux personnes de vivre dans un logement particulier et adapté avec, à la demande, différents services quotidiens.

Il n'en reste pas moins que ces logements résidences-services « ordinaires » ne sont pas à la portée de toutes les bourses. Le prix de l'hébergement est en effet parfois trop élevé pour les aînés à revenus modestes ou précaires.

Le Gouvernement wallon a donc pris le parti de

rendre accessible ce type de logement également à des catégories de personnes à faibles revenus et étant, entre autres, anciennement locataires de logements sociaux. La réforme du Code wallon du logement prévoit un nouveau concept de résidence-service sociale qui répond à un besoin de logements équipés et sécurisés pour les personnes en légère perte d'autonomie.

Ce projet de décret répond notamment à une des mesures proposées par M. le Ministre Nollet et décidées par le Gouvernement wallon dans sa note d'orientation du 16 décembre 2010 relative à une réforme du Code wallon du logement qui a abouti, le 8 février 2012, à savoir que : « Un nouveau concept de résidence-service sociale sera initié afin de répondre à un besoin de logements équipés et sécurisés pour les personnes en légère perte d'autonomie. Les mécanismes de subvention actuels en matière d'action sociale et de santé, ainsi qu'en matière de logement, sont adaptés afin d'offrir des logements en résidence-service sociale dont le loyer est accessible à des revenus précaires, modestes ou moyens ».

On sait également que, notamment, un projet-pilote est en train de voir le jour à Jambes. C'est donc une belle collaboration entre vous, Madame la Ministre, et le ministre du logement qui permet de mettre sur pied ces résidences-services sociales par le biais de ces modifications au Code wallon de l'action sociale et de la santé.

Cela permet de compléter les modifications apportées au Code wallon du logement. C'est une très bonne chose à laquelle mon groupe va évidemment apporter tout son soutien.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Elsen.

**M. Elsen (cdH).** - Monsieur le Président, beaucoup de choses ont été dites. J'éviterai donc les redondances.

Les modifications du dispositif en question qui nous sont soumises aujourd'hui sont plus que nécessaires, cela a déjà été dit, mais cela me paraît s'imposer. D'emblée, le cdH souhaite confirmer qu'il les soutiendra.

Elles vont dans le sens de ce que l'accord de majorité prévoyait dès 2009. Il s'agit non seulement de corrections techniques, comme on a bien voulu le dire, de forme et de clarification, mais aussi et peut-être surtout de l'intégration du concept même de résidence de service social, lequel va permettre un accès plus aisé à la résidence-service aux ménages âgés en état de précarité ou disposant de revenus modestes au sens de l'article 1er du Code wallon du logement et de l'habitat durable.

La volonté du gouvernement et de notre parlement est aujourd'hui bien de diversifier, cela a été dit –

diversifier encore, si je puis dire parce que ce n'est pas la première fois que l'on établit de nouveaux dispositifs – l'offre de service destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Les résidences-services offrent à leurs bénéficiaires résidents des logements de qualité leur permettant de mener une vie indépendante, tout en disposant de services auxquels ils peuvent faire librement appel.

Il est essentiel que toutes les personnes âgées puissent en bénéficier, même celles qui n'ont que peu de moyens. Or, si de nombreuses résidences-services voient le jour, elles restent encore trop souvent inaccessibles dans les faits à des personnes, à des ménages à revenus précaires.

Un tel objectif ne pouvait être atteint qu'en construisant des logements dans le cadre du logement social et en finançant complémentaires les exigences spécifiques des logements de type résidence-service par les moyens de l'action sociale et de la santé. C'est donc précisément ce qui nous est proposé aujourd'hui.

La résidence-service social devra – cela va de soi et, en tant que parlementaires, nous y veillerons – répondre à l'ensemble des normes en vigueur pour bénéficier d'un titre de fonctionnement en tant que résidence-service.

Point important à nos yeux également, la résidence-service social se situera sur le site d'une maison de repos ou des maisons de repos et de soins, ce qui diminuera la charge liées à la permanence 24 heures sur 24. Il s'agit ici d'efficacité puisque, après l'investissement en termes d'infrastructures, le deuxième coût auquel il faut faire face est bien évidemment celui de l'emploi, donc le coût humain.

Le cdH considère par conséquent ce nouveau concept comme une magnifique opportunité de démocratiser l'accès aux résidences-services, mais pas seulement. Comme le fait remarquer le Conseil supérieur du logement, ce transfert des occupants âgés du logement social vers la résidence-service social devrait permettre également la libération de logements sociaux destinés et adaptés aux familles.

Je rappelle qu'actuellement, plus de 37 % des chefs de ménage occupant un logement social sont âgés de 60 ans et plus.

Le cdH ne peut que saluer la démarche puisque, de toute façon, le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui ne fait que confirmer une tendance déjà bien réelle.

Citons ainsi le projet-pilote de 40 logements en résidence-service social programmé à Jambes, né de la volonté de créer du logement social et une résidence-service. La société de logement « Le Foyer jambois » et le CPAS de Namur travaillent effectivement ensemble

depuis plusieurs années pour déjà concrétiser un tel projet précurseur.

Il reste néanmoins quelques interrogations de taille qui, nous l'espérons, pourront être rapidement soulevées avec l'adoption de l'arrêté d'exécution.

En 2012, votre collègue, Madame la Ministre, le Ministre Nollet parlait, dans le cadre du programme d'ancrage communal 2012-2013, de subventions qui seraient octroyées à partir de 2013 pour la création de 50 logements en résidence-service social.

De votre côté, vous nous parlez de sept projets, pour un total de 60 logements de ce type. Qu'en est-il exactement et qu'en serait-il également dans le cas où la demande dépasserait l'offre ?

L'effort sera de toute façon à poursuivre, bien sûr, dans le cadre du prochain plan d'ancrage.

Quant à la programmation et à la répartition de ce type de logement sur l'ensemble du territoire, vous nous disiez, Madame la Ministre – je reprends vos propos – qu'il n'y en avait pas d'établi.

Il faudrait, selon nous, dès maintenant – nous l'avons exprimé en commission – voir à plus long terme et sans doute y songer pour l'avenir.

En commission fut également évoquée la question de la priorité d'accès à ces résidences-service social. Pour le cdH, nous le disions déjà il y a un an, nous souhaitons le redire aujourd'hui, il est difficilement justifiable de privilégier des aînés par rapport à d'autres, ceux qui viennent d'un logement public par rapport à ceux qui viennent de logements privés en l'occurrence.

Le cdH pense qu'il faut éviter toute discrimination et qu'il est important de garder une certaine équité dans l'accessibilité à ces résidences-service social.

Vous nous dites, Madame la Ministre, je reprends à nouveau vos propos, qu'« en ce qui concerne les critères d'attribution, il y aura priorité aux personnes âgées qui, aujourd'hui, sont déjà bénéficiaires d'un logement social ».

Cela ne revient-il pas à dire qu'une fois des personnes dans un logement social, elles ont la garantie, oserais-je dire, à vie de bénéficier d'un logement public ? Il ne faudrait pas, demain, donner l'impression que seules les personnes âgées ayant un accès aux sociétés de logement pourront bénéficier d'un logement en résidence-service social.

Nous ne manquerons pas d'y revenir de manière plus approfondie en commission. Il faut, en Wallonie, se préoccuper également, selon nous, de la situation vécue par les personnes âgées qui dépassent de peu les plafonds du logement social. Elles sont nombreuses.

L'arrêté qui sera pris en exécution du présent décret devra préciser très clairement les différents points qui sont encore en suspens aujourd'hui et, notamment, les modalités d'attribution de ces logements ainsi que la détermination de prix mensuel d'hébergement. En espérant que le Conseil supérieur du logement pourra, comme il le demandait, être consulté dans le cadre de son élaboration, cela me paraît certainement judicieux.

Pour terminer, point positif également pour le cdH, et nous voulons le souligner et en souligner toute l'importance en cette période, la création d'emplois lors de la mise en activité de ces résidences-service social et pour la construction de nouveaux logements. Soutenir les initiatives sociales, c'est effectivement aussi soutenir l'emploi.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs les députés, vos interventions témoignent à suffisance l'intérêt que représente le projet de décret soumis aujourd'hui à votre sanction.

Diverses corrections d'ordre technique contenues dans le projet ont pour objectif de rendre le décret plus lisible, plus cohérent, vous y avez fait allusion, mais l'objectif le plus important du projet réside dans la définition du concept de la résidence-service social.

Qu'est-ce concept ? C'est une résidence-service à part entière, accessible à des ménages âgés en état de précarité ou qui disposent de revenus modestes au sens du Code wallon du logement et de l'habitat durable.

L'association de moyens du logement social et de l'action sociale et de la santé permettra, par transversalité, d'améliorer fondamentalement l'accès à ces résidences-services.

Dans le dispositif d'aide aux aînés en perte d'autonomie qui a été mis en place en Wallonie, la résidence-service a une mission bien spécifique, c'est-à-dire l'accueil dans les logements individuels de personnes âgées pour leur permettre de mener une vie indépendante grâce à des services auxquels ils vont pouvoir faire appel librement.

Cette formule permet de répondre aux besoins de sécurité exprimés par un plus grand nombre de personnes âgées qui souhaitent aussi pouvoir disposer d'un cadre de vie adapté et d'une réponse tout à fait adéquate à leurs besoins en fonction de leur avancée en âge.

Cet équipement s'inscrit parfaitement dans la volonté du gouvernement de mettre à la disposition de notre population des logements adaptables et adaptés qui répondent aux défis posés par le vieillissement et par le

handicap.

La formule proposée doit aussi contribuer à rencontrer les besoins non couverts dans le logement social. Comment ? En libérant des logements sous-occupés dont les bénéficiaires pourraient bénéficier d'un meilleur cadre de vie en étant accueillis précisément dans la résidence-service.

La construction de 60 logements, Monsieur Elsen – c'est bien le chiffre de 60 qui a été retenu après ouverture de tous les projets – en 2013, constitue ici une première étape. En quelque sorte, il s'agit d'un projet pilote qu'il nous faudra consolider lors des prochains programmes d'action en matière de logement, c'est-à-dire – et vous le savez – les futurs ancragés communaux.

Les besoins en matière de service et d'équipements destinés aux aînés, et bien, je ne vous le cache pas, et vous le savez, sont croissants. Il est évident qu'en matière de résidence-service, le nombre de logements accessibles aux personnes ayant des revenus modestes est largement insuffisant, je vous rejoins, Monsieur Dodrimont.

La question des critères qui ont prévalu pour la sélection des sept projets retenus pour l'ancrage communal 2012 - 2013 a été posée. Les attributions proposées au gouvernement par le ministre en charge du logement ont été fondées sur une analyse de recevabilité réalisée par l'administration compétente.

L'implantation sur le site d'une maison de repos ou d'une maison de repos et de soins a été déterminante. À ce jour, en effet, c'est la seule formule qui permette de répondre à l'objectif recherché. Quel est cet objectif ? C'est de permettre une réduction significative des coûts, notamment en matière de garde permanente, de direction et de préparation des repas, par exemple. Ceci, bien sûr, sans mettre en péril la qualité de vie des résidents de la maison de repos et sans surcharger le personnel.

L'objectif est incompatible avec une gestion de nature commerciale qui, dans sa logique propre, doit permettre d'assurer un rendement satisfaisant des moyens investis.

L'arrêté que le gouvernement prendra en exécution de toutes ces dispositions devra préciser bien sûr de nombreux points, dont les relations contractuelles à établir entre l'opérateur immobilier et le gestionnaire de la maison de repos.

Il en est de même pour l'attribution des logements en donnant une priorité, mais non une exclusivité, Monsieur Elsen, aux personnes âgées en perte d'autonomie qui occupent des logements sociaux surdimensionnés.

Il conviendra aussi de préciser les relations

financières entre les opérateurs ainsi que, bien sûr, les loyers ou les prix demandés aux résidents, dans le respect des règles en vigueur en matière de logement social, tout en tenant compte des charges à couvrir pour les services obligatoires.

Par services obligatoires, il faut entendre la permanence, les systèmes de protection contre l'incendie, l'interphonie, l'usage des locaux communs, la buanderie, le gros entretien du patrimoine, l'entretien des vitres, une information sur les prestataires de soins disponibles ainsi qu'une information sur les loisirs qui seraient organisés.

La Commission wallonne des aînés, le Conseil supérieur du Logement, ...

**M. le Président.** - Je voudrais vous demander un peu plus de silence pour que nous puissions écouter Madame la Ministre.

**Mme Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Je vous remercie, Monsieur le Président. J'aurai bientôt terminé, mais je voudrais préciser que le Conseil supérieur du logement comme le Conseil supérieur des villes et communes de Wallonie, comme la Société wallonne du logement seront bien sûr invités à donner leur avis sur les projets d'arrêté d'exécution. Cela pourra rassurer quelques-uns parmi les députés.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en adoptant ce projet de décret, vous permettrez à notre Wallonie de mieux rencontrer une partie des besoins de nos aînés, y compris en apportant des solutions spécifiques pour les aînés qui bénéficient ici de revenus tout à fait modestes. C'est là un signal complètement positif adressé à notre population wallonne en ces temps pourtant difficiles.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont** (MR). - La ministre donne un signal positif, certes, mais à notre sens et je répète les propos que j'ai tenus tout à l'heure à la tribune, ils sont insuffisants puisque les besoins sont criants et que c'est bien évidemment à travers ce projet dont on ne discute pas de la qualité, une réponse insuffisante aux besoins des personnes fragilisées, comme vous les avez décrites, Madame la Ministre. Je pense que vous êtes consciente de ces problèmes. Les moyens sont ce qu'ils sont et je pense que, s'il y a un pas qui est fait, nous le jugeons insuffisant.

**M. le Président.** - La parole est à M. Elsen.

**M. Elsen** (cdH). - Ma réplique sera très brève, Monsieur le Président. Merci, Madame la Ministre, pour les explications et les compléments de réponse. Je soulève juste et je souligne juste que vous avez bien

précisé qu'il ne s'agit pas – et je vous en remercie – d'exclusivité quant à l'accès.

**M. le Président.** - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

#### *Examen du nouvel intitulé et des articles*

**M. le Président.** - Je vous propose de passer à l'examen du nouvel intitulé et des articles du projet de décret n° 727.

Nous commençons par l'examen du nouvel intitulé.

- Pas d'objection ?

- Adopté.

- Nous commençons par l'examen de l'article 1er.

#### **« Article premier**

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, une matière visée à l'article 128, § 1er de celle-ci. »

- Pas d'objection ?

- Adopté.

- Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

#### **« Art. 2**

Dans l'article 334, 2°, b) du Code wallon de l'action sociale et de la santé – volet décretaal, les mots « qui s'inscrit dans le cadre de l'article 5 de la loi du 27 juin 1978 modifiant la législation sur les hôpitaux et relative à certaines autres des formes de dispensation de soins » sont remplacés par les mots suivants « tel que visé à l'article 170, § 1er de la loi relative aux hôpitaux et à d'autres établissements de soins, coordonnée le 10 juillet 2008 ». »

- Pas d'objection ?

- Adopté.

- Nous passons à présent à l'examen de l'article 3.

#### **« Art. 3**

Dans les articles 336, § 1er, alinéa 2, 1°, a) et 349, alinéa 2, 1° et à l'article 360 du même Code, les mots « aînés désorientées » sont chaque fois remplacés par les mots « aînés désorientés ». »

- Pas d'objection ?

- Adopté.

- Nous passons à présent à l'examen de l'article 4.

#### **« Art. 4**

L'article 354 du même Code est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 354. § 1er. En cas de changement de gestionnaire, le titre de fonctionnement définitif de l'établissement d'hébergement et d'accueil pour aînés est maintenu pour autant que les conditions d'octroi restent remplies.

§ 2. En cas de changement de gestionnaire, lorsque l'établissement d'hébergement et d'accueil pour aînés bénéficie d'un titre de fonctionnement provisoire, pour autant que les conditions d'octroi restent remplies, ce titre de fonctionnement est reconduit pour une durée maximale d'un an à dater de la communication du changement visé à l'article 368. ».

- Pas d'objection ?

- Adopté.

- Nous passons à présent à l'examen de l'article 5.

#### **« Art. 5**

L'intitulé du Titre V du Livre V de la deuxième partie du Code wallon de l'action sociale et de la santé – volet décretaal : « Financement des établissements d'accueil pour les aînés » est remplacé par l'intitulé suivant : « Titre V. Financement des établissements d'hébergement et d'accueil pour aînés ». »

- Pas d'objection ?

- Adopté.

- Nous passons à présent à l'examen de l'article 6.

#### **« Art. 6**

Dans l'article 404 du même Code, les modifications suivantes sont apportées :

1. 1° au 1°, les mots « y compris « les maisons de repos et de soins » visées à l'article 170, § 1er de la loi relative aux hôpitaux et à d'autres établissements de soins, coordonnée le 10 juillet 2008 » sont supprimés;

2. 2° il est inséré un 1°/1 rédigé comme suit : « 1°/1 « maisons de repos et de soins » : l'établissement tel que défini à l'article 334, 2°, b) du présent Code »;

3. 3° il est introduit un 2°/1 rédigé comme suit : « 2°/1 « résidence-services sociale » : l'établissement tel que défini à l'article 334, 2°, c) du présent Code, construit en tant que logement social au sens de l'article 1er, 9° du Code wallon du logement et de l'habitat durable par un pouvoir local, une région

autonome ou une société de logement de service public, au sens de l'article 1er, 23° du Code wallon du logement et de l'habitat durable et dont la gestion est assurée par un organisme demandeur au sens de l'article 404, 6° du présent Code.

Les logements de la résidence-services sociale sont destinés à des ménages âgés en état de précarité ou disposant de revenus modestes au sens de l'article 1er, 29° et 30° du Code wallon du logement et de l'habitat durable.

La résidence-services sociale est établie sur le site d'une maison de repos ou d'une maison de repos et de soins. »;

4. 4° au 5°, les mots « établissement d'accueil pour aînés » sont remplacés par les mots « établissement d'hébergement et d'accueil pour aînés »;

5. 5° le 6° est complété par les mots « ainsi qu'un pouvoir local, une régie autonome ou une société de logement de service public, au sens de l'article 1er, 23° du Code wallon du logement et de l'habitat durable uniquement s'il s'agit d'une demande portant sur une résidence-services sociale »;

6. 6° au 7°, les mots « de l'établissement d'accueil pour aînés concerné » sont remplacés par les mots « de l'établissement d'hébergement et d'accueil pour aînés concerné »;

7. 7° au 8° et au 9°, les mots « un établissement d'accueil pour aînés » sont remplacés par les mots « un établissement d'hébergement et d'accueil pour aînés »;

8. 8° le 10° est remplacé par la disposition suivante : « 10° « transformation » : toute intervention matérielle à l'exception de l'extension et des travaux de remplacement indispensables à cause de l'usure, visant à l'amélioration ou à la rénovation d'un établissement existant ou susceptible d'être affecté à une destination fonctionnelle d'établissement d'hébergement et d'accueil pour aînés; »;

9. 9° le 11° est abrogé;

10. 10° au 12°, les mots « d'accueil pour aînés » sont remplacés par les mots « d'hébergement et d'accueil pour aînés »;

11. 11° au 13°, les mots « fixées dans le cadre de l'accueil et de l'hébergement des aînés » sont remplacés par les mots « en vigueur en matière d'hébergement et d'accueil des aînés »;

12. 12° le 14° est remplacé par la disposition suivante : « 14° « Acquisition différée » : marché public de travaux et de fournitures attribué à un promoteur, personne morale de droit public ou privé, et portant à la fois sur la conception, la construction, l'aménagement et l'équipement d'un bien immeuble destiné à un usage en tant qu'établissement d'hébergement et d'accueil pour aînés. »

L'investissement visé à l'alinéa précédent est réalisé sur un terrain à propos duquel l'organisme demandeur dispose d'un droit réel et pour lequel est constitué un droit de superficie au profit du promoteur pour la durée de la réalisation des travaux »;

13° au 15°, les mots « en tant qu'établissement d'accueil pour aînés » sont remplacés par les mots « en tant qu'établissement d'hébergement et d'accueil pour aînés ». »

- Pas d'objection ?

- Adopté.

- Nous passons à présent à l'examen de l'article 7.

#### « Art. 7

À l'article 405 du même Code, les modifications suivantes sont apportées :

1. 1° au paragraphe 1er, alinéa 1er, les mots « d'accueil pour aînés » sont remplacés par les mots « d'hébergement et d'accueil pour aînés »;

2. 2° le paragraphe 2 est remplacé par les dispositions suivantes : « Le taux des subsides s'élève à un maximum de 60 pour cent de ces investissements à l'exception des investissements spécifiques concernant les résidences-services sociales pour lesquelles le taux de subsides s'élève à un maximum de 90 pour cent.

Dans le cas des résidences-services sociales, les subsides couvrent uniquement les investissements répondant aux exigences spécifiques relatives aux résidences-services.

Le Gouvernement précise la nature de ces exigences spécifiques.

Il fixe le pourcentage maximum qu'elles représentent dans le coût de la construction, de l'aménagement et de l'équipement de la résidence-services sociale. »

- Pas d'objection ?

- Adopté.

- Nous passons à présent à l'examen de l'article 8.

**« Art. 8**

À l'article 406 du même Code, les modifications suivantes sont apportées :

Au 1°, 2° et 3°, les mots « d'accueil pour aînés » sont remplacés par les mots « d'hébergement et d'accueil pour aînés ». »

- Pas d'objection ?

- Adopté.

- Nous passons à présent à l'examen de l'article 9.

**« Art. 9**

À l'article 407 du même Code, les modifications suivantes sont apportées :

1. 1° au 6°, a), les mots « d'accueil pour aînés » sont remplacés par les mots : « d'hébergement et d'accueil pour aînés » et les mots « ce collègue devra demander l'avis de la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé, Département de la Santé et des infrastructures médico-sociales; cet avis sera mentionné dans son rapport d'estimation. Le Gouvernement arrête les modalités de cette demande d'avis » sont supprimés;

2. 2° au 6°, b), les mots « d'accueil pour aînés » sont remplacés par les mots : « d'hébergement et d'accueil pour aînés ». »

- Pas d'objection ?

- Adopté.

- Nous passons à présent à l'examen de l'article 10.

**« Art. 10**

Dans le même Code, il est inséré un article 408/1, rédigé comme suit : « Art. 408/1. Le Gouvernement fixe les dispositions particulières complémentaires ou spécifiques concernant l'octroi d'une subvention aux résidences-services sociales, notamment quant au contenu de la convention à établir entre le futur gestionnaire et l'opérateur immobilier concerné, à la fixation des prix et aux modalités de l'attribution des logements ». »

- Pas d'objection ?

- Adopté.

- Nous passons à présent à l'examen de l'article 11.

**« Art. 11**

À l'article 410 du même Code, les mots « établissements d'accueil pour aînés » sont remplacés par les mots « établissements d'hébergement et d'accueil pour aînés ». »

- Pas d'objection ?

- Adopté.

- Nous passons à présent à l'examen de l'article 12.

**« Art. 12**

Le présent décret entre en vigueur à une date déterminée par le Gouvernement wallon. »

- Pas d'objection ?

- Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

**PROPOSITION DE DÉCRET ASSURANT UNE PRÉSENCE ÉGALE ET ALTERNÉE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LES LISTES DE CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES ORGANISÉES EN RÉGION WALLONNE, DÉPOSÉE PAR M. DISABATO, MME SIMONIS, MM. PRÉVOT, BORSUS, MMES MEERHAEGHE ET SALVI (DOC. 652 (2012-2013) N° 1, 1BIS À 3)**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret assurant une présence égale et alternée entre les femmes et les hommes sur les listes de candidatures aux élections communales et provinciales organisées en Région wallonne, déposée par M. Disabato, Mme Simonis, MM. Prévot, Borsus, Mmes Meerhaeghe et Salvi (Doc. 652 (2012-2013) N° 1, 1bis à 3).

*Discussion générale*

**M. le Président.** - Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale, le texte adopté par la Commission des affaires intérieures et du tourisme.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Madame Zrihen, Rapporteuse.

Mme Zrihen, Rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Reuter.

**Mme Reuter (MR).** - Monsieur le Président,

Madame la Ministre, chers collègues, le 30 novembre 2005, c'était lors des débats relatifs au Code de la démocratie locale, le groupe MR à la Région wallonne avait déjà proposé un amendement afin que « les candidats soient présentés selon le principe de l'alternance des genres sur l'ensemble de la liste ». Cet amendement avait été rejeté.

Nous sommes donc particulièrement satisfaits de constater aujourd'hui que la présence égale alternée entre les femmes et les hommes sur les listes communales et provinciales soit cosignée par les quatre partis. Après la Région Bruxelloise, la Wallonie avance, elle aussi, sur le chemin, il faut bien le dire, très sinueux, de l'égalité des genres au sein des listes électorales. En effet, comme en témoignent les débats en commission, les réticences sont encore bien présentes malgré le vote unanime de la proposition et les évolutions obtenues.

Pour rappel, cette alternance sera d'application pour les futures élections de 2018, soit 70 ans après la décision d'octroi aux femmes du droit de vote aux élections législatives et provinciales. Les quotas de représentation des genres ont également évolué puisqu'ils sont apparus en 1994 aux élections communales, avec une obligation tout d'abord de respecter 3/4 de candidats du même sexe. Cinq ans plus tard, le quota était ramené aux 2/3 aux élections législatives et régionales. Il faudra attendre 2003 pour que la parité soit obligatoire sur toutes les listes électorales. Enfin, en 2006, de nouvelles modifications ont été adoptées de manière à améliorer la représentation des femmes sur les listes. Ainsi, l'alternance aux deux premières places devenait obligatoire sur toutes les listes. En 2018, enfin, elle le sera sur l'ensemble des listes communales et provinciales, ce qui représente à nouveau une évolution, lente, il faut le dire, mais significative, il faut aussi le souligner.

Cette alternance contribuera, nous l'espérons, à améliorer la représentation des femmes au sein des conseils communaux et provinciaux. Il faut malheureusement constater que l'introduction du principe de parité et l'alternance obligatoire aux deux premières places n'ont pas suffi à assurer une représentativité égale entre les genres.

Depuis les dernières élections, on dénombre en effet 1 854 femmes précisément sur 5 306 élus communaux, soit 35 %. Les progrès sont donc très lents et les disparités restent énormes entre les communes. Ainsi, par exemple, celle de Chiny compte 58 % de femmes au conseil communal tandis que Froidchapelle atteint à peine 15 %.

Le Centre de Recherches et d'Informations socio-politiques (CRISP) estimait que « parmi les réformes du système électoral envisagées, la solution de l'alternance homme/femme pouvait être considérée comme l'étape la

plus directe sur la voie de la démocratie ».

Nous nous réjouissons donc particulièrement aujourd'hui que ce principe de l'alternance homme/femme sur toute la liste soit adopté et nous espérons qu'il portera ses fruits dès les prochaines élections de 2018.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Simonis.

**Mme Simonis** (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, d'une part, prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décision, d'autre part, donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décision et d'exercer des responsabilités, tels étaient les buts fixés notamment à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, tenue à Pékin en 1995.

Cette proposition s'inscrit directement dans ce double objectif. En effet, l'instauration de la tirette permettra une représentation plus appropriée et plus fidèle des femmes dans les conseils communaux et provinciaux.

De la mixité des collèges communaux et provinciaux à la parité sur les listes électorales en passant par l'alternance aux deux premières places de chaque liste, différentes mesures existent déjà dans notre région. Elles ont permis à la Belgique d'être reconnue au niveau européen comme étant le pays qui a réussi le plus d'avancées dans l'évolution de la représentativité effective des femmes dans les assemblées. La proposition de décret que nous voterons aujourd'hui est simplement une étape à la suite d'autres, qui fera en sorte que les femmes soient plus présentes encore parmi les mandataires locaux. Elle nous permettra d'accentuer encore un peu plus les efforts de notre région à assurer l'égalité des droits entre les hommes et les femmes dans l'accès aux mandats politiques.

Vous l'aurez compris, cette initiative dite de la tirette constitue un pas supplémentaire important. Elle permet également aux différents partis, dans la perspective des prochains scrutins, de composer utilement les listes pour pouvoir atteindre cet objectif. Gageons que les résultats de cette initiative parlementaire porteront leurs fruits, car c'est souvent en forçant le destin que des avancées significatives peuvent être obtenues. Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. Je me réjouis que cette proposition puisse voir le jour. Je ne sais pas si c'est mon côté féminin qui parle, mais en tout cas, c'est ma volonté de pouvoir accorder une plus grande place telle que la place des

femmes est reflétée par la réalité de leur représentation au sein de la population.

Donc, en déposant cette proposition de décret, ma collègue Mme Meerhaeghe et moi-même, qui s'excuse d'ailleurs de ne pouvoir être présente aujourd'hui, et bien sûr rejoints par tous les groupes politiques, ce qui me semble essentiel, nous voulions montrer à quel point ce n'est pas une mesure symbolique, mais une mesure culturelle pour le renforcement de l'égalité homme femme, donc, le renforcement de la démocratie en Wallonie.

Nous avons voulu montrer que, tout comme le gouvernement s'y engage à travers la Déclaration de politique régionale, le parlement promeut activement l'égalité entre les femmes et les hommes.

Au nom de mon groupe, en tout cas, je m'en réjouis.

Cette proposition vise à marquer l'importance réelle des femmes et des hommes au sein de la société, une importance qui doit être égale. Cette égalité doit se retrouver dans la représentation politique, tout particulièrement à l'échelon le plus proche du citoyen, à l'échelon local, que ce soit communal, voire provincial.

Une alternance stricte entre les femmes et les hommes sera un moyen de pallier la sous-représentation des femmes aujourd'hui dans les conseils communaux. La représentation des femmes s'est améliorée d'année en année, mais malheureusement, cela s'est un peu tassé entre 2006 et 2012 et cela reste aujourd'hui limité à 34,9 % de femmes dans les conseils communaux en Wallonie. Elle est plus faible dans certaines régions, comme à Mons Borinage où elle atteint 31,5 % malheureusement ou encore à Charleroi avec 34,4 %, et, de manière générale, en Hainaut, où la parité est moins forte qu'ailleurs.

Avec ce nouveau décret, j'espère que l'on pourra réamorcer la machine pour essayer d'atteindre ce fameux chiffre des 50 % et pourquoi pas voir plus de femmes que d'hommes dans les conseils communaux et provinciaux.

Il s'agit d'une étape de plus dans la législation pour avancer vers davantage d'égalité. Depuis l'octroi du droit de vote aux femmes en 1948 – il y a une petite interprétation, c'est 47, 48 ou 49, cela dépend, mais le plus important est qu'on ait donné, à un certain moment, le droit de vote aux femmes – plusieurs mesures ont visé à améliorer la représentation des femmes en politique. L'application d'un quota de candidats du même sexe aux trois quarts en 1994 et puis au quota de deux tiers en 1999 et puis, enfin, en 2003, l'instauration de la parité obligatoire sur les listes, avec une alternance des genres aux trois premières places. En 2018, on espère arriver à un pas supplémentaire comme je le disais précédemment.

L'histoire démontre bien que, même si elles ne

suffisent pas, c'est par le biais de mesures légales que nous avançons vers plus d'égalité en politique. Comme le rappelait mon collègue Stéphane Hazée lors de l'examen du décret en commission, si on regarde vingt ans en arrière, période où il n'y avait aucune règle, la place des femmes était nettement plus minoritaire qu'aujourd'hui.

Le recul de la représentation féminine en 2012 doit nous interpeller et la proposition de décret, aujourd'hui discutée, vise à constituer une réponse à ce tassement. Il est vrai que l'impact de l'alternance est plus important sur les deux têtes de liste – c'est le fameux débat que nous avons eu aussi avec M. Bouchat – mais néanmoins, l'alternance dans toute la liste permettra aux femmes et aux hommes d'être également repérables et visibles sur la liste.

Il ne s'agit pas d'un décret symbolique, comme je le disais, mais bien de l'application d'une mesure que nous voulons efficiente. Nous pratiquons d'ailleurs, dans mon propre groupe, la tirette depuis 2006, avec 45 % des représentantes au sein des conseils communaux, ce qui est quand même assez positif.

Aussi, la réforme n'aura pas lieu dans la précipitation. L'échéance de 2018 devrait permettre à chaque section locale de chaque parti ou regroupement local de donner les moyens aux femmes de s'impliquer et de participer. Nous ne prétendons évidemment pas que ce décret mènera à une forme de révolution culturelle en 2018. Il reste encore de nombreuses inégalités de fait dans la société et le travail que nous devons mener en termes d'éducation et de sensibilisation sur le terrain reste énorme.

J'espère qu'on pourra avancer dans le même sens pour d'autres types de listes. Il y a une série de propositions, puisque c'est une matière qui est régie par le niveau fédéral, que mon groupe, notre parti, a déposées. On espère que beaucoup de gens nous rejoindront dans cette même volonté d'imposer la parité sur les listes régionales et fédérales.

Je vous remercie, chers collègues.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (cdH). - Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, cette proposition de décret vise à assurer une meilleure représentation féminine dans les conseils communaux et provinciaux, par la mise en œuvre du mécanisme dit de la tirette.

En tout état de cause, on peut se réjouir que l'ensemble des formations politiques aient souscrit à cette démarche à l'instar de ce qui s'est passé au Parlement bruxellois, lorsque le cdH avait proposé pareil texte.

Cela démontre, si besoin en est, que l'égalité entre les sexes nous préoccupe tous. Ce que l'on peut regretter en revanche, c'est qu'à notre époque, nous devons justement prendre un texte législatif afin de faire avancer les mentalités sur le sujet et ce, afin que là où, reconnaissons-le, un machisme ambiant règne encore, les femmes puissent avoir à l'instar des hommes, la place qu'elles méritent.

Il est vrai que le chemin de la démocratie n'est pas toujours facile et qu'il faut parfois du temps pour que l'évidence s'impose. Quoi qu'il en soit, je suis persuadée que cette réforme va dans le bon sens. Il est vrai qu'elle ne résoudra pas tout. On évoque fréquemment le manque de motivation de la gent féminine pour se présenter aux élections locales et le fait que, dès lors, cette réforme n'apporterait rien.

Personnellement, je pense le contraire. En effet, le manque de motivation évoquée réside peut-être justement dans la faible considération que certains élus ont lorsque les listes sont confectionnées. Peut-être qu'avoir le sentiment qu'on est candidat pour combler une liste n'est guère motivant, vous en conviendrez.

C'est pourquoi la tirette, en mettant sur pied d'égalité les hommes et les femmes, engendrera, je pense, un regain d'intérêt, de motivation de chacun et chacune. Cette réforme permettra simplement aux candidates d'avoir les meilleures places sur les listes, et non plus celles laissées par les autres.

Je suis aussi persuadée que cette réforme permettra d'avoir des conseils communaux et provinciaux, en 2018, plus féminisés, ce qui sera un gain, un atout pour notre démocratie locale et plus représentatif de notre société. Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je donne la parole à M. le Ministre Furlan.

**M. Furlan**, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Très brièvement, Monsieur le Président. D'abord, si je suis bien, Madame Reuter, pour l'égalité des femmes, si vous pouviez m'appeler Monsieur le Ministre et pas Madame la Ministre, cela m'éviterait de sombrer dans l'hermaphrodisme sans doute.

*(Réaction d'un membre)*

Vous m'avez appelé Madame la Ministre !

*(Rires)*

Mes chers collègues, d'abord on a beaucoup parlé en commission de ce qui se passe sous le pantalon. Rien qu'avec le nom de ce décret, vous en conviendrez et avec un langage assez fleuri chez certains. Donc, si on ne veut pas être sexiste jusqu'au bout, je vous propose,

plutôt que d'appeler cela le « décret tirette », de l'appeler le « décret de l'alternance des genres sur les listes ». Croyez-moi, cela prêtera moins à confusion.

On a aussi beaucoup parlé, les uns et les autres, d'efficacité, certains se montrant très volontaristes, d'autres se montrant plutôt sceptiques. Je dirais, n'en faisons pas non plus une querelle des anciens et des nouveaux. En réalité, sur l'efficacité, convenons qu'on n'en sait rien et que c'est pour cela qu'en commission, j'ai parlé de symbole. Mais j'y vois, par contre, et c'est important, un message fort de notre parlement quant à la nécessité que l'ensemble de la population, en ce compris les hommes, en ce compris les femmes, puisse, de manière égale, participer au processus démocratique.

Je ne suis pas non plus mécontent, et je clôturerai ainsi cette intervention, de cette proposition parlementaire mais aussi de la date de prise d'effet. Personne ne l'a souligné, mais elle est symbolique, ce sera le 8 mars 2013 et c'est aussi la Journée internationale de la femme. Je pense que les parlementaires ont eu la bonne idée, finalement, de faire prendre effet à cette proposition de décret un jour aussi symbolique. Je ne doute pas qu'on en reparlera à cette occasion.

Je vous remercie.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Ministre.

Madame Reuter, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

**Mme Reuter** (MR). - Non, Monsieur le Président, si ce n'est mes plates excuses à M. le Ministre que je n'avais pas vu malgré sa présence remarquable, paraît-il.

**M. le Président.** - Je vous remercie, Madame la Députée. La parole est à Mme Simonis.

**Mme Simonis** (PS). - Je n'ai pas de réplique.

**M. le Président.** - La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). - Je n'ai pas de réplique, M. le Ministre a fait une très bonne intervention.

**M. le Président.** - Madame Goffinet ?

**Mme Goffinet** (cdH). - Moi non plus.

**M. le Président.** - Si plus personne ne demande la parole dans cette discussion générale, je la déclare close.

*Examen des articles*

**M. le Président.** - Je vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret assurant une présence égale et alternée entre les femmes et les hommes sur les listes de candidatures aux élections

communales et provinciales organisées en Région wallonne, déposée par Monsieur Disabato, Madame Simonis, Messieurs Prévot, Borsus, Mesdames Meerhaeghe et Salvi (Doc. 652 (2011-2012) N° 1, 1bis à 3)

Nous commençons par l'examen de l'article premier.

**« Article premier**

Le présent décret règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution. »

- Pas d'objection ?

- L'article premier est adopté.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 2.

**« Art. 2**

Dans l'article L4142-7, alinéa 1er, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les 2° et 3° sont remplacés par ce qui suit :

« 2° sur chacune des listes, tout candidat doit être de sexe différent par rapport au candidat qu'il suit dans l'ordre de la liste ». »

- Pas d'objection ?

- L'article 2 est adopté.

**« Art. 3**

Le présent décret entre en vigueur le 8 mars 2014. »

- Pas d'objection ?

- L'article 3 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À  
SOUMETTRE À L'UNESCO LA PROPOSITION  
D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU  
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ DE  
LA FORÊT DE SOIGNES ET DE LA HÊTRAIE  
CATHÉDRALE, DÉPOSÉE PAR MME SERVAES,  
MM. PRÉVOT, SENESAEI, MMES SAENEN,  
CASSART-MAILLEUX ET M. MOUYARD  
(DOC. 696 (2012-2013) N° 1 ET 2)**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la proposition de résolution visant à soumettre à l'UNESCO la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité de la Forêt de Soignes et de la hêtraie cathédrale, déposée par Mme Servaes, MM. Prévot, Senesael, Mmes Saenen, Cassart-Mailleux et M. Mouyard (Doc. 696 (2012-2013) N° 1 et 2).

*Discussion générale*

**M. le Président.** - Je déclare la discussion générale ouverte.

M. Senesael, excusé, se réfère à son rapport écrit.

J'ai noté la demande de parole de Mme Fassiaux-Looten, de Mme Servaes et de M. Mouyard.

La parole est à M. Mouyard.

**M. Mouyard (MR).** - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, chers collègues, nous sommes ici à l'aboutissement d'une succession d'actes qui visent à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité de la Forêt de Soignes. Et quand je dis : « une succession d'actes », c'est parce que la Forêt de Soignes se trouve à cheval sur trois territoires régionaux, le flamand, le bruxellois et le wallon et je dirais même qu'une très petite partie de la Forêt de Soignes se trouve en territoire wallon puisqu'il n'y a que 5 %, on est aux alentours de 275 hectares sur les 4 500 hectares en tout.

Il faut savoir que la Forêt de Soignes figure sur la liste du patrimoine exceptionnel depuis 2009 et a même été classée en 1959. Il y a une certaine valeur historique pour cette forêt puisque le reliquat de la Forêt de Soignes est une partie d'une énorme forêt qui a existé il y a de cela très longtemps, mais qui a été évidemment grpillée au fil du temps et au fil de l'urbanisation.

Il y a une valeur esthétique puisqu'il y a – et on en a suffisamment parlé – la fameuse hêtraie cathédrale. Il y a aussi une valeur scientifique puisqu'on retrouve, par rapport au sol limoneux, des traces de l'aire glaciaire et qu'on est en face ici d'un patrimoine excessivement intéressant.

Pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, on était justement partis, en présentant le caractère exceptionnel de la hêtraie cathédrale, mais, lors des travaux en commission, nous avons décidé de faire un certain nombre d'auditions et bien nous en a pris dès lors que, lorsque nous avons pu entendre les représentants de l'administration wallonne, nous nous sommes rendu compte que mettre un peu trop en avant la hêtraie cathédrale n'était pas forcément une bonne chose puisque cette hêtraie cathédrale est finalement l'objet de la main de l'homme. En effet, au début du 19<sup>e</sup> siècle, elle a été plantée de manière artificielle dès lors qu'il y avait eu des mises à blanc un peu trop importantes qui avaient été effectuées. Cette hêtraie cathédrale a plus ou moins 140 ans et on dit que ce type de forêt doit être exploité après 120 ans. Donc, on arrive à un problème où on va devoir commencer à abattre un certain nombre d'arbres pour justement pouvoir replanter par la suite.

Mes collègues qui prendront la parole présenteront d'ailleurs quelques amendements pour mettre en conformité le texte de la résolution qui est déposé aujourd'hui en phase avec ce que nous demandons réellement et mettre l'accent sur le caractère culturel de cette forêt, ceci, en ne s'écartant pas trop des textes qui ont été adoptés en Région flamande et en Région bruxelloise.

Voilà l'aboutissement d'une procédure. J'espère cette reconnaissance – puisqu'ici, c'est la troisième résolution – nous demandons au gouvernement de faire en sorte que les choses puissent continuer et qu'il y ait cette reconnaissance, mais nous ne doutons pas que ce sera le cas et que cela nous donnera des outils supplémentaires justement pour pouvoir entretenir correctement ce patrimoine qui le mérite. Je vous remercie.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur le Député. La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

**Mme Fassiaux-Looten (PS).** - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, la Forêt de Soignes constitue le véritable poumon vert de la Région Bruxelles-Capitale, une région densément peuplée et densément urbanisée. À ce titre, mais pas seulement, cette forêt constitue une chance pour ses habitants et un patrimoine important à préserver.

Cette forêt anthropique nous est parvenue aujourd'hui sous la forme que nous lui connaissons de par l'importante action des hommes qui l'ont façonnée au fil des siècles. Il s'agit donc certes d'un patrimoine naturel doté d'une large biodiversité, mais également et surtout d'un patrimoine culturel. C'est d'ailleurs à ce titre qu'elle est protégée et classée comme patrimoine exceptionnel de Wallonie.

Comme cela a été souligné en commission, cette forêt profondément anthropisée est très loin de constituer un écosystème équilibré. Le caractère monumental de la hêtraie cathédrale est d'ailleurs impropre à une pérennisation en l'état. Sa sauvegarde future doit passer par une diversification et une évolution bien nécessaires. Il faut donc impérativement garder à l'esprit que son éventuelle inscription sur la liste du patrimoine mondial ne peut avoir pour objectif de la figer en l'état.

En ce qui concerne la procédure d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, permettez-moi de souligner que nous n'en sommes qu'aux prémices d'un processus qui sera très long. Il serait illusoire d'espérer que la Forêt de Soignes soit inscrite sur la liste dans un futur proche. De nombreux actions et préalables sont encore à mener. Par ailleurs, le groupe socialiste restera très attentif aux autres dossiers qui sont actuellement repris sur la liste indicative afin que ceux-ci aussi poursuivent leur cours normalement.

J'en profite également pour évoquer les

conséquences de cette inscription. En effet, l'État assume la responsabilité, une fois son bien repris sur la liste, de le conserver, de l'entretenir et de le gérer ainsi que de canaliser l'augmentation de la fréquentation du site. Pour toutes ces missions, l'UNESCO ne dégage aucun moyen financier pour les pays occidentaux, dits pays riches. On le voit, il y a beaucoup de contraintes donc pour ce classement, mais il y a aussi la reconnaissance d'un site, d'un monument au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui offre évidemment une incroyable renommée, une plus-value incontestable en termes d'image, un atout touristique quasiment inégalable, bref une grande notoriété.

On comprend donc bien que, dans un tissu urbain lourd, la reconnaissance universelle d'un patrimoine non urbain comporte une symbolique forte.

Le groupe socialiste votera bien entendu ce texte, mais il tenait à souligner combien, d'une part, que la reconnaissance comme patrimoine mondial comportera d'importantes contraintes et, d'autre part, que l'avenir de la Forêt de Soignes doit nécessairement passer par sa diversification et son adaptation.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Dethier-Neumann.

**Mme Dethier-Neumann (Ecolo).** - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir comme d'autres ici dans cette commission, mais aussi dans d'autres régions, de cette décision de soumettre la Forêt de Soignes sur la liste indicative des biens susceptibles d'être inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette résolution vient ainsi compléter les demandes similaires déjà exprimées par le biais des résolutions également par nos homologues flamands et bruxellois.

Les auditions menées au sein de notre commission ont permis de souligner et de confirmer le caractère vulnérable de la Forêt de Soignes, que ce soit face à d'éventuels problèmes sanitaires ou face aux changements climatiques. Ces auditions ont été néanmoins l'occasion d'insister sur le fait que l'inscription de cette forêt sur la liste du patrimoine de l'humanité se justifie davantage par la valeur patrimoine, culturelle et paysagère de ce massif forestier que par sa valeur naturelle. En effet, cette forêt fortement anthropisée est loin de constituer un écosystème équilibré. On parlait de monoculture du hêtre, de sous-représentation du vieux peuplement, et cætera. La hêtraie cathédrale, plus particulièrement, constitue en effet une création de la fin du XVIIIe siècle dont la prise en compte et le maintien ne se justifient pas nécessairement.

En tout cas, au niveau wallon, le Code forestier promeut en effet le développement d'une forêt mélangée et d'âges multiples, adaptée aux changements

climatiques et capable d'en atténuer certains effets. D'autres principes de gestion, comme la gestion Natura 2000 ou encore la certification PFC, peuvent également se heurter à ce principe de protection de la hêtraie cathédrale en tant que telle, raison pour laquelle la référence à la prise en compte plus spécifique de la notion de hêtraie cathédrale a été supprimée de la présente résolution et plutôt remplacée. Il n'empêche que les auditions nous ont néanmoins rassurés par rapport à la volonté d'assurer la protection de ce massif forestier dans le respect des règles édictées par le Code forestier et par les directives européennes en matière de protection des espèces et habitats tels que je l'ai déjà cité au sein du réseau Natura 2000 et permettant progressivement de remplacer la hêtraie cathédrale par un ensemble d'essences mélangées, plus propice au développement de la biodiversité.

C'est donc dans ce sens que nous souhaitons soutenir la protection de la Forêt de Soignes comme mes collègues ici présents.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Servaes.

**Mme Servaes** (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la proposition de résolution que nous sommes invités à voter aujourd'hui est tout sauf polémique. L'inscription d'un bien à la liste du patrimoine mondial de l'humanité constitue une magnifique vitrine pour notre région. Les exemples en la matière tant pour le patrimoine matériel qu'immatériel ne manquent pas.

Avec mon collègue Maxime Prévot, je me réjouis d'ailleurs que des représentants de l'ensemble des formations de notre assemblée se soient joints à nous afin de porter ce texte. Il convient de souligner que l'initiative de ce projet revient à notre collègue bruxellois André du Bus, dont je tiens à saluer l'engagement et la persévérance dans ce dossier. À son instigation, le Parlement bruxellois d'abord, le Parlement flamand ensuite, ont adopté respectivement un texte semblable à celui sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer aujourd'hui.

La répartition des compétences dans notre pays nécessite en effet que les trois régions adoptent trois résolutions distinctes. À travers notre texte, nous complétons ainsi le puzzle et permettons d'avancer sur le fond. Car l'enjeu dans ce dossier est de préserver un patrimoine unique et menacé. La Forêt de Soignes constitue sans nul doute un patrimoine inestimable et un témoignage d'une gestion forestière vieille de plusieurs siècles. La valeur tant biologique qu'écologique, sociale, culturelle et économique du massif est largement reconnue, même au-delà de nos frontières.

La part de notre région dans l'ensemble est, reconnaissons-le, modeste. Le massif couvre 4 400 hectares répartis entre la Flandre pour 56 %, Bruxelles pour 38 % et la Wallonie pour 6 %, soit 275 hectares.

Il bénéficie déjà d'une attention particulière de la part des autorités publiques de notre pays.

Ainsi, les arrêtés royaux du 2 décembre 1959 et du 26 mai 1971 ont permis le classement du site de la Forêt de Soignes. La forêt a été parmi les premiers bien repris sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de Wallonie par un arrêté du 27 mai 2009. La partie wallonne de la forêt est incluse dans un site Natura 2000.

Enfin, une convention relative à l'établissement de structures de concertation a été signée le 30 avril 2012 entre les trois régions.

Malgré cette attention des autorités publiques, ce bien est aujourd'hui menacé par le réchauffement climatique. La forêt en soi n'est pas condamnée à disparaître, mais les modifications climatiques à l'œuvre mettent en péril la pérennité des espèces sensibles qui la composent, en particulier la hêtraie cathédrale.

Les experts que nous avons auditionnés et que je tiens à remercier pour la qualité de leurs exposés ont souligné que la hêtraie est sous la double menace d'une sous-représentation de vieux peuplement et des difficultés d'adaptation du hêtre aux conditions climatiques futures.

Il est donc urgent d'agir afin d'assurer la pérennité du site dans sa forme actuelle. À ce titre, l'inscription sur la liste du patrimoine mondial en péril offre le double potentiel de mise en évidence du péril encouru par la hêtraie cathédrale et une voie pour se doter d'une chance d'y remédier. Elle permet de tirer un signal d'alarme à l'attention de la communauté internationale dans l'espoir que celle-ci se mobilise pour sauver le bien menacé.

Bien souvent, cette perspective permet de déclencher l'adoption de mesures de conservation.

Comme j'ai pu le souligner au début de mon intervention, le chemin avant un classement par l'UNESCO est encore long. Il appartiendra à l'institution, une fois la demande introduite par la Belgique, de juger de son intérêt.

Par ailleurs, d'autres sites belges se trouvent déjà dans l'attente d'une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Ainsi, la Wallonie a déjà une liste indicative reprenant sept monuments et sites. Il conviendra donc de faire preuve de patience et de persévérance afin de voir aboutir ce projet.

Je suis convaincue qu'au terme de ce parcours, l'inscription de la Forêt de Soignes sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité constituera un atout exceptionnel afin d'assurer la préservation de ce site pour les générations futures.

Pour conclure, comme nous nous y étions engagés en commission, deux amendements signés par

l'ensemble des groupes ont été déposés, l'un visant à modifier le titre de la résolution et l'autre visant à modifier le considérant h de façon à tenir compte des auditions et à souligner l'aspect culturel que représente la Forêt de Soignes.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio**, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Mesdames et Messieurs les députés, je me réjouis de l'accueil favorable réservé à cette proposition qui s'inscrit, comme cela a été dit, dans le prolongement des textes déjà adoptés par les Parlements flamand et bruxellois. Il était important que nous partagions la même position, même si la partie wallonne de la Forêt de Soignes ne représente que 6 % de sa superficie totale.

Cette proposition permet de mettre en lumière les travaux importants menés en Wallonie pour faire reconnaître nos biens les plus illustres au niveau mondial.

Depuis 2011, avec la création du Comité wallon du Patrimoine mondial, un travail de fond considérable est réalisé pour doter d'un plan de gestion chaque bien ou groupe de biens inscrit ou candidat au patrimoine mondial. Je tiens à souligner ici le travail de qualité réalisé dans un laps de temps limité par les agents de l'Institut du patrimoine wallon avec la collaboration du Département du patrimoine. Ensemble, ils ont dressé les diagnostics des situations existantes, mettant en évidence les points à améliorer et les pistes de solutions ou de développement.

Grâce à ce travail, 2012 a été une année faste pour notre région avec la reconnaissance, en juin, de la valeur universelle exceptionnelle des quatre sites miniers majeurs de Wallonie, à savoir Blégny-Mine, Bois-du-Luc, le Bois du Cazier et le Grand-Hornu. Désormais, ces sites miniers ont rejoint la cathédrale de Tournai, les beffrois, les ascenseurs hydrauliques du canal du Centre et les minières néolithiques de Spiennes sur cette liste prestigieuse.

La candidature de la Forêt de Soignes rentre bien dans cette dynamique puisque nous disposons déjà pour ce bien d'un schéma de structure et d'un accord de coopération. J'ai eu l'occasion de participer à une réunion de travail avec mes collègues flamands et bruxellois sur le sujet pour déterminer avec eux la manière dont on devait gérer conjointement les peuplements en Forêt de Soignes, discuter aussi de balisage et de signalétique, une série d'aspects pratiques qui sont déjà bien engagés sur ce site géré en commun.

Les trois régions travaillent déjà de concert. Le plan de gestion qui est à réaliser pour présenter une candidature auprès de l'UNESCO est donc déjà sur la

bonne voie.

Madame Fassiaux-Looten, vous avez évoqué les contraintes. Je peux vous dire qu'elles sont déjà fortement rencontrées, dans la mesure où ce travail en commun existe depuis plusieurs années.

Cela a été rappelé, l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité se justifie par la valeur environnementale, patrimoniale, culturelle et paysagère de ce massif. Il s'agit en effet d'un écosystème forestier remarquable, vivant, complexe et en perpétuelle évolution. Nous pouvons et nous devons tout faire pour le protéger et le conserver.

La première étape consistera certainement à porter la Forêt de Soignes sur la liste indicative du patrimoine mondial, antichambre de la reconnaissance suprême. Elle rejoindra là sept autres biens : les lieux de mémoire et monuments de la Grande Guerre, le Plateau des Hautes-Fagnes, le tronçon Bavay-Tongres de la chaussée romaine Boulogne-Cologne, l'ensemble thermal de Spa, le Palais des Princes-Evêques de Liège, le panorama et le champ de bataille de Waterloo ainsi que les cités mosanes.

En 2013, la priorité sera de faire avancer le dossier des lieux de mémoire et des monuments de la Grande Guerre. Nous y travaillons avec la Flandre, dans le cadre des commémorations du centenaire, car l'UNESCO privilégie de plus en plus les candidatures groupées entre régions.

Pour revenir à la Forêt de Soignes, je me réjouis du travail qui a été réalisé en commission, ce qui nous a permis d'avoir un texte amendé, suite aux remarques pertinentes de nos spécialistes forestiers du DNF. Je m'engage bien évidemment à assurer le suivi nécessaire à votre proposition de résolution.

**M. le Président.** - Mme Servaes, M. Prévot, Mme Cassart-Mailleux, M. Mouyard, Mmes Fassiaux-Looten et Dethier-Neumann ont proposé, après approbation du rapport, des amendements n° 1 et 2 au document 696.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur les amendements et l'ensemble de la proposition de résolution.

## ÉLOGE FUNÈBRE

**M. le Président.** - Mes chers collègues, il me revient d'évoquer la mémoire de M. Jacques Hoyaux, un ancien et éminent membre de cette assemblée qui nous a quitté le 11 février dernier.

Militant wallon dès sa prime jeunesse, ce natif de Bruxelles, Docteur en droit de l'ULB, Jacques Hoyaux choisit de s'implanter dans la région de Charleroi où il

cumula des fonctions d'enseignant, de militant socialiste et d'éminence grise dans différents cabinets ministériels.

En 1974, il fut élu sénateur provincial du Hainaut. Réélu sénateur direct en 1977, il devint Secrétaire d'État aux réformes institutionnelles dans le gouvernement Tindemans IV, puis, à sa chute, dans le gouvernement de transition de Paul Vanden Boeynants.

Reconduit comme sénateur en décembre 1978, il monta dans le gouvernement Martens Ier comme ministre de l'éducation nationale et devint de facto membre du premier Exécutif de la Communauté française intégré alors dans le Gouvernement national.

En 1980, alors qu'il avait perdu ses attributions ministérielles au gré des péripéties particulièrement importantes qui émaillent cette année politique, il vota en tant que sénateur la loi spéciale du 8 août et la loi ordinaire du 9 août qui donna naissance à la Région wallonne.

Jacques Hoyaux participa à la première séance du Conseil régional wallon à Wépion et devient Vice-Président du Bureau, charge qu'il assumait jusqu'en janvier 1983 achevant ensuite son mandat de conseiller régional et de sénateur en septembre 1985.

Jacques Hoyaux a encore été pendant dix ans, jusqu'en 1985, président de l'Institut Jules Destrée, délégué de la Communauté française de Belgique à l'Agence de coopération culturelle et technique de Paris en qualité de contrôleur financier. Enfin, il était président honoraire de la Société historique pour la défense et l'illustration de la Wallonie à laquelle il avait donné une impulsion nouvelle.

C'est une conscience wallonne qui vient de nous quitter. Je vous propose d'observer en sa mémoire un instant de silence.

*(L'assemblée observe un instant de silence)*

**PROPOSITION DE DÉCRET ASSURANT UNE PRÉSENCE ÉGALE ET ALTERNÉE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SUR LES LISTES DE CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES ORGANISÉES EN RÉGION WALLONNE, DÉPOSÉE PAR M. DISABATO, MME SIMONIS, MM. PRÉVOT, BORSUS, MMES MEERHAEGHE ET SALVI (DOC. 652 (2011-2012) N° 1, 1BIS À 3)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de décret assurant une présence égale et alternée entre les femmes et les hommes sur les listes de candidatures aux élections communales et provinciales organisées en Région wallonne, déposée

par M. Disabato, Mme Simonis, MM. Prévot, Borsus, Mmes Meerhaeghe et Salvi (Doc. 652 (2011-2012) N° 1, 1bis à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.  
52 membres prennent part au vote.  
52 membres répondent oui.

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Barzin, Bayet, Binon, Bolland, Borsus, bouchat, Cassart-Mailleux, Cheron, Collignon, Cornet, Cremasco, Daele, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Desgain, Dethier-Neumann, Disabato, Dodrimont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Gahouci, Goffinet, Hazée, Jeholet, Kubla, Lebrun, Lenzini, Linard, Luperto, Mottard, Mouyard, Neven, Noiret, Onkelinx, Pary-Mille, Pirlot, Reuter, Servaes, Simonis, Stoffels, Tanzilli, Targnion, Tiberghien, Wahl, Walry, Wesphael, Yerna.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. MOUYARD À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ARRÊTÉ NOURRISSAGE ET L'ARRÊTÉ ÉLARGISSANT LES DATES D'OUVERTURE DE LA CHASSE » PAR M. BINON (DOC. 739 (2012-2013) N° 1) ET PAR MMES CREMASCO ET LINARD (DOC. 740 (2012-2013) N° 1)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mouyard à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'arrêté nourrissage et l'arrêté élargissant les dates d'ouverture de la chasse ».

La première motion motivée de Monsieur Binon a été imprimée et distribuée sous le n° 739 (2012-2013) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mmes Cremasco et Linard a été imprimée et distribuée sous le n° 740 (2012-2013) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 134.3 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mmes Cremasco et Linard.

- Il est procédé au vote nominatif.

54 membres prennent part au vote.  
39 membres répondent oui.  
13 membres répondent non.  
2 membres s'abstiennent.

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Bayet, Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, Desgain, Dethier-Neumann, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Gahouchi, Goffinet, Hazée, Lebrun, Lenzi, Linard, Luperto, Maene, Mottard, Moucheron, Noiret, Onkelinx, Pirlot, Servaes, Simonis, Stoffels, Tanzilli, Targnion, Tiberghien, Walry, Yerna.

- Ont voté non :

Mmes et MM. Barzin, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Cornet, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jeholet, Kubla, Mouyard, Neven, Pary-Mille, Reuter.

- Se sont abstenus :

MM. Wahl et Wesphael.

#### *Justification d'abstention*

**M. le Président.** - La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl (MR).** - J'ai pairé avec M. Jamar.

*(Rires dans l'assemblée)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Wesphael.

**M. Wesphael** (Indépendant). - Monsieur le Président, puis-je indiquer que je me suis abstenu exactement pour les mêmes raisons en termes de souci de cohérence ?

### **PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DU DÉBAT SUR LA SIDÉRURGIE LIÉGEOISE, PAR M. WESPHAEL (DOC. 746 (2012-2013) N° 1) ET PAR MME SIMONIS, MM. DISABATO, DE LAMOTTE ET MME DEFRAIGNE (DOC. 747 (2012-2013) N° 1)**

#### *Votes nominatifs*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion du débat sur la sidérurgie liégeoise.

La première motion motivée de M. Wesphael a été imprimée et distribuée sous le n° 746 (2012-2013) N° 1.

La seconde motion motivée de Mme Simonis, MM. Disabato, de Lamotte et Mme Defraigne a été imprimée et distribuée sous le n° 747 (2012-2013) N° 1.

Je vous propose de voter sur la première motion

motivée déposée par M. Wesphael.

- Il est procédé au vote nominatif.

54 membres prennent part au vote.  
1 membre répond oui.  
52 membres répondent non.  
1 membre s'abstient.

- A voté oui :

M. Wesphael.

- Ont voté non :

Mmes et MM. Barzin, Bayet, Binon, Bolland, Borsus, Bouchat, Cassart-Mailleux, Cheron, Collignon, Cornet, Cremasco, Daele, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Desgain, Dethier-Neumann, Disabato, Dodrimont, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Gahouchi, Goffinet, Hazée, Jeholet, Kubla, Lebrun, Lenzi, Linard, Luperto, Maene, Mottard, Moucheron, Mouyard, Neven, Noiret, Onkelinx, Pary-Mille, Pirlot, Reuter, Servaes, Simonis, Stoffels, Tanzilli, Targnion, Tiberghien, Walry, Yerna.

- S'est abstenu :

M. Wahl.

En conséquence, le projet de motion n'est pas adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

#### *Justification d'abstention*

**M. le Président.** - La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl (MR).** - Je souhaite rectifier mon vote. Je croyais que je devais pairer avec M. Jamar mais tel n'était pas le cas. Je vote donc contre.

#### *Votes nominatifs*

**M. le Président.** - Les votes seront donc corrigés. Je vous remercie.

54 membres prennent part au vote.

1 membre répond oui.

53 membres répondent non.

- A voté oui :

M. Wesphael.

- Ont voté non :

Mmes et MM. Barzin, Bayet, Binon, Bolland, Borsus, Bouchat, Cassart-Mailleux, Cheron, Collignon, Cornet, Cremasco, Daele, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Desgain, Dethier-Neumann, Disabato, Dodrimont, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Gahouchi, Goffinet,

Hazée, Jeholet, Kubla, Lebrun, Lenzini, Linard, Luperto, Maene, Mottard, Moucheron, Mouyard, Neven, Noiret, Onkelinx, Pary-Mille, Pirlot, Reuter, Servaes, Simonis, Stoffels, Tanzilli, Targnion, Tiberghien, M. Wahl, Walry, Yerna.

Nous allons voter à présent sur le second projet de motion motivée déposée par Mme Simonis, MM. Disabato, de Lamotte et Mme Defraigne.

Il est procédé au vote nominatif.

54 membres prennent part au vote.

53 membres répondent oui.

1 membre s'abstient.

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Barzin, Bayet, Binon, Bolland, Borsus, Bouchat, Cassart-Mailleux, Cheron, Collignon, Cornet, Cremasco, Daele, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Desgain, Dethier-Neumann, Disabato, Dodrimont, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Gahouchi, Goffinet, Hazée, Jeholet, Kubla, Lebrun, Lenzini, Linard, Luperto, Maene, Mottard, Moucheron, Mouyard, Neven, Noiret, Onkelinx, Pary-Mille, Pirlot, Reuter, Servaes, Simonis, Stoffels, Tanzilli, Targnion, Tiberghien, Wahl, Walry, Yerna.

- S'est abstenu :

M. Wesphael.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

#### *Justification d'abstention*

**M. le Président.** - La parole est à M. Wesphael.

**M. Wesphael** (Indépendant). - Monsieur le Président, je voulais simplement rappeler que, si je suis favorable à l'idée d'une task force, le seul handicap de votre motion à la majorité plus le MR, c'est qu'en aucun cas, comme je l'avais proposé dans ma motion, ne pas se contenter d'en appeler à l'échelon fédéral pour qu'il y ait une loi permettant à ce dernier de se saisir de propriétés industrielles vouées à la fermeture et de rechercher et de trouver les instruments juridiques qui permettront à la Région wallonne de prendre elle-même toutes les mesures qu'elle jugera utiles pour sauver la sidérurgie wallonne dont la question de l'expropriation. Vous refusez donc, par votre motion, l'examen – c'est clair comme de l'eau de roche – de la piste régionale. J'en prends acte, mais cela ne veut pas dire que je ne suis pas d'accord du tout avec la motion qui est présentée par les quatre groupes politiques. Je pense simplement qu'on aurait pu intégrer ma motion dans votre motion, ce qui aurait rendu le texte plus fort. Vous abandonnez la piste régionale, c'est votre choix, on en reparlera dans trois mois avec les ouvriers, je peux vous le dire.

### **PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUMETTRE À L'UNESCO LA PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ DE LA FORÊT DE SOIGNES ET DE LA HÊTRAIE CATHÉDRALE, DÉPOSÉE PAR MME SERVAES, MM. PRÉVOT, SENESAEL, MMES SAENEN, CASSART-MAILLEUX ET M. MOUYARD (DOC. 696 (2012-2013) N° 1 ET 2)**

#### *Votes nominatifs*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'amendement, proposé après approbation du rapport, visant à modifier l'intitulé de la proposition de résolution visant à soumettre à l'UNESCO la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité de la Forêt de Soignes et de la hêtraie cathédrale, par Mme Servaes, M. Prévot, Mme Cassart-Mailleux, M. Mouyard et Mmes Fassiaux-Looten et Dethier-Neumann (Doc. 696 (2012-2013) N° 3 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

54 membres prennent part au vote.

54 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Barzin, Bayet, Binon, Bolland, Borsus, Bouchat, Cassart-Mailleux, Cheron, Collignon, Cornet, Cremasco, Daele, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Desgain, Dethier-Neumann, Disabato, Dodrimont, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Gahouchi, Goffinet, Hazée, Jeholet, Kubla, Lebrun, Lenzini, Linard, Luperto, Maene, Mottard, Moucheron, Mouyard, Neven, Noiret, Onkelinx, Pary-Mille, Pirlot, Reuter, Servaes, Simonis, Stoffels, Tanzilli, Targnion, Tiberghien, Wahl, Walry, Wesphael, Yerna.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'amendement, proposé après approbation du rapport, à la proposition de résolution visant à soumettre à l'UNESCO la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité de la Forêt de Soignes et de la hêtraie cathédrale, par Mme Servaes, M. Prévot, Mme Cassart-Mailleux, M. Mouyard et Mmes Fassiaux-Looten et Dethier-Neumann (Doc. 696 (2012-2013) N° 3 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

54 membres prennent part au vote.

54 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Barzin, Bayet, Binon, Bolland, Borsus, Bouchat, Cassart-Mailleux, Cheron, Collignon, cornet, Cremasco, Daele, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Desgain, Dethier-Neumann, Disabato, Dodrimont, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne Gahouchi, Goffinet, Hazée, Jeholet, Kubla, Lebrun, Linard, Luperto, Maene, Mottard, Mouyard, Neven, Noiret, Onkelinx, Pary-Mille, Pirlot, Reuter, Servaes, Simonis, Stoffels, Tanzilli, Targnion, Tiberghien, Wahl, Walry, Wesphael, Yerna.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution telle qu'amendée visant à soumettre à l'UNESCO la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité de la Forêt de Soignes et de la hêtraie cathédrale, déposée par Mme Servaes, MM. Prévot, Senesael, Mmes Saenen, Cassart-Mailleux et M. Mouyard (Doc. 696 (2012-2013) N° 1 à 3).

- Il est procédé au vote nominatif.  
54 membres prennent part au vote.  
54 membres répondent oui.

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Barzin, Bayet, Binon, Bolland, Borsus, Bouchat, Cassart-Mailleux, Cheron, Collignon, cornet, Cremasco, Daele, de Coster-Bauchau, de Lamotte, Desgain, Dethier-Neumann, Disabato, Dodrimont, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne Gahouchi, Goffinet, Hazée, Jeholet, Kubla, Lebrun, Linard, Luperto, Maene, Mottard, Mouyard, Neven, Noiret, Onkelinx, Pary-Mille, Pirlot, Reuter, Servaes, Simonis, Stoffels, Tanzilli, Targnion, Tiberghien, Wahl, Walry, Wesphael, Yerna.

En conséquence, la proposition de résolution (amendée) est adoptée. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE LIVRE V  
DE LA DEUXIÈME PARTIE DU CODE WALLON  
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ -  
VOLET DÉCRÉTAL  
(DOC. 727 (2012-2013) N° 1 À 3)**

*Vote nominatif*

**M. le Président.** - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le Livre V de la deuxième partie du Code wallon de l'action sociale et de la santé - volet décretaal (Doc. 727 (2012-2013) N° 1 à 3).

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de M. Stoffels.

- Il est procédé au vote nominatif.

52 membres prennent part au vote.  
38 membres répondent oui.  
14 membres s'abstiennent.

- Ont voté oui :

Mmes et MM. Bayet, Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, Desgain, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Gahouchi, Goffinet, Hazée, Lebrun, Lenzini, Linard, Luperto, Maene, Mottard, Moucheron, Noiret, Onkelinx, Pirlot, Servaes, Simonis, Tanzilli, Targnion, Tiberghien, Walry, Wesphael, Yerna.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Barzin, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Cornet, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jeholet, Kubal, Mouyard, Neven, Pary-Mille, Reuter, Wahl.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

Le parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 17 heures 37 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Patrick Dupriez, Président  
M. Bernard Wesphael, Indépendant  
M. Hughes Bayet, PS  
M. Antoine Tanzilli, PS  
Mme Veronica Cremaso, Ecolo  
M. Willy Borsus, MR  
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles  
M. Christian Noiret, Ecolo  
M. Edmund Stoffels, PS  
M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique  
M. Dimitri Fourny, cdH  
M. Pierre-Yves Jeholet, MR  
M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports  
Mme Savine Moucheron, cdH  
M. Emmanuel Disabato, Ecolo  
M. Jean-Claude Maene, PS  
M. Carlo Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine  
M. Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité  
Mme Olga Zrihen, PS  
M. Philippe Dodrimont, MR  
Mme Latifa Gahouchi, PS  
M. Matthieu Dale, Ecolo  
M. Marc Elsen, cdH  
Mme Françoise Reuter, MR  
Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances  
Mme Isabelle Simonis, PS  
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH  
M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville  
M. Gilles Mouyard, MR  
Mme Françoise Fassiaux-Looten, PS  
Mme Monika Dethier-Neumann, Ecolo  
Mme Christine Servaes, cdH  
M. Jean-Paul Wahl, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	Association Sans But Lucratif
CREG	Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
CWAPE	Commission wallonne de régulation pour l'énergie
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
DPR	Déclaration de politique régionale
Elia	Gestionnaire de Réseau de Transport d'électricité
OGM	organismes génétiquement modifiés
SA	société anonyme
SOWAER	Société Wallonne des Aéroports S.A.
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
STIB	Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles
TEC	Société de Transport en Commun
ULB	Université libre de Bruxelles
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

## INDEX DES MATIÈRES

- Aérodrome de Spa
- ArcelorMittal
- Arrêté élargissant les dates d'ouverture de la chasse
- Arrêté nourrissage
- Certificats blancs
- Code des douanes communautaire
- Code wallon de l'action sociale et de la santé
- Cologement dans le logement social
- Commission des poursuites
- Conseil économique et social de Wallonie
- Cour constitutionnelle
- Élections communales et provinciales organisées en Région wallonne
- Éloge funèbre de M. Jacques Hoyaux
- Forêt de Soignes
- Facture énergétique des ménages
- Farines animales
- Grand Prix de F1 à Francorchamps
- Grève
- Hêtraie cathédrale
- Institutions européennes
- Levée d'immunité parlementaire
- Liste des projets de décret adressés au Parlement wallon
- Liste des rapports de commission
- Producteurs laitiers
- Responsabilité pénale des membres des gouvernements de communauté et de région
- Schéma régional de développement rural
- Sidérurgie liégeoise
- Stade du Tondreau
- Vérification de pouvoirs de M. Tanzilli
- Viande de cheval